



RÉPUBLIQUE DU TCHAD

Unité Travail Progrès

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PECHES

PLAN D'ACTION NATIONAL POUR LA CONSERVATION DU GUEPARD ET DU LYCAON EN REPUBLIQUE DU TCHAD



@African Parks, Zakouma NP



@ S. Drogingar, African Parks, zone d'Ibir

Juin 2016



Citation :

DFAP 2016 Plan d'Action National pour la Conservation du Guépard et du Lycaon en République du Tchad. MEP

Publié en 2016 à N'Djamena, République du Tchad, par le MEP/SG/DGE/DFAP, avec l'appui de: Zoological Society of London (ZSL), Wildlife Conservation Society (WCS), Fondation Howard G. Buffet, African Parks Network, Projet IUCN Tchad, Groupe des Spécialistes des Félins de l'IUCN, Université de Sahr, GIRAFE (Gestion Intégrée des Ressources Naturelles, la Recherche-Action pour le développement local, la Faune sauvage et l'Environnement).

La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa représentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part des organismes concernées sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de ses frontières.

Copyright: Direction de la Faune et des Aires Protégées (DFAP), République du Tchad

La reproduction de cette publication à des fins non-commerciales, notamment éducatives est permise sans autorisation écrite préalable de la DFAP à condition que la source soit indiquée dans son intégralité.

RESUME	5
ABSTRACT	5
LISTE DES ACRONYMES	6
PREFACE	7
 CHAPITRE 1. INTRODUCTION.....	8
1.1 Contexte.....	8
1.2 Stratégie régionale de conservation du guépard et du lycaon en Afrique Septentrionale, Occidentale et Centrale	9
1.3 Elaboration du Plan d'Action National pour la conservation du guépard et du lycaon de la République du Tchad	10
 CHAPITRE 2. ETAT GENERAL DE LA CONSERVATION DE LA FAUNE AU TCHAD	12
2.1 Caractéristiques générales du pays	12
2.2 Conservation de la faune au Tchad	12
2.2.1 Cadre juridique.....	12
2.2.2 Cadre institutionnel	13
2.2.3 Les aires de conservation de faune au Tchad	13
 CHAPITRE 3. CONSERVATION DU GUEPARD ET DU LYCAON EN AFRIQUE SEPTENTRIONALE, OCCIDENTALE ET CENTRALE	15
3.1 Biologie et besoins de conservation du guépard	15
3.2 Distribution historique et actuelle du guépard	17
3.3 Biologie et besoins de conservation du lycaon.....	19
3.4 Distribution historique et actuelle du lycaon	20
3.5 Principales menaces pesant sur la conservation du guépard et du lycaon au Tchad	22
 CHAPITRE 4. PLAN D'ACTION NATIONAL POUR LA CONSERVATION DU GUEPARD ET DU LYCAON EN REPUBLIQUE DU TCHAD	24
4.1. Vision et but.....	24
4.2. Objectifs, Résultats et activités	24
4.3. Cadre logique du Plan d'Action National	25
 ANNEXE 1. LISTE DE PARTICIPANTS A L'ATELIER NATIONAL DE PLANIFICATION STRATEGIQUE ; PARC NATIONAL DE ZAKOUMA, CAMPMENT DE TINGA, 16-17 MARS 2015	27
ANNEXE 2. CADRE LOGIQUE DU PLAN D'ACTION NATIONAL POUR LA CONSERVATION DU GUEPARD ET DU LYCAON EN REPUBLIQUE DU TCHAD.	32

Résumé

Le guépard (*Acinonyx jubatus*) est classé comme espèce Vulnérable (VU) sur la Liste Rouge de l'UICN. Le lycaon (*Lycaon pictus*) est classé comme espèce en Danger d'extinction (EN). La conservation du guépard et du lycaon présente des défis majeurs pour les spécialistes de la conservation. Tous les grands carnivores ont besoin de grands espaces pour survivre; les guépards et les lycaons en nécessitent de plus vastes encore. Ces espèces sont souvent les premières à disparaître sous la pression des activités anthropiques aggravées par l'importante croissance démographique.

Au Tchad, la région Bahr Salamat est la principale zone où lycaons et guépards survivent. Les menaces principales pesant sur eux sont principalement liées à:

- * la perte et la fragmentation de leur habitat;
- * les conflits avec les éleveurs de bétail, mais à faible fréquence;
- * le braconnage des populations des espèces proies.

Ce Plan d'Action National pour la conservation du guépard et du lycaon est la première étape d'un programme de gestion et de conservation de ces deux espèces de grands carnivores au Tchad et reconnaît le besoin de : (i) renforcer les capacités dans tous les domaines touchant à la conservation du guépard et du lycaon, (ii) améliorer les connaissances sur la biologie de ces deux espèces, (iii) sensibiliser les responsables et les communautés sur la valeur du guépard, du lycaon et de leur habitat, (iv) encourager la bonne coexistence entre les humains, le guépard et le lycaon, (v) réduire le braconnage des espèces proies du guépard et du lycaon, (vi) améliorer la chance de survie des populations de guépard et de lycaon, et (vii) garantir la mise en œuvre du plan d'action pour la conservation du guépard et du lycaon au Tchad.

Abstract

Cheetah (*Acinonyx jubatus*) is classified as Vulnerable (VU) on the IUCN Red List. African wild dog (*Lycaon pictus*) is classified as Endangered (EN). Cheetah and African wild dog conservation represents a major challenge for conservationists. While all large carnivores need large areas to survive, cheetah and African wild dogs need even more extensive areas. They are usually the first to disappear as a consequence of anthropogenic activities worsened by human demographic pressure.

In Chad, the Bahr Salamat region is the major area where cheetah and wild dogs survive. Main threats they have to face are mainly linked to:

- * habitat loss and fragmentation;
- * conflict with cattle herders, despite low frequency of occurrence;
- * poaching on their prey populations.

This action plan is the first step in a wide conservation process for these two species in Chad and identified those goals: : (i) increase capacity building for any actors involve large carnivore conservation, (ii) improve knowledge on biology of cheetah and African wild dogs, (iii) sensitise stakeholders and communities on values of those two carnivores and of their habitat, (iv) improve coexistence between human, cheetah and wild dogs, (v) diminish poaching on their preys, (vi) increase survival rate of cheetah and wild dog populations, and (vii) ensure implementation of this National action Plan.

Liste des acronymes

CITES	Convention sur le Commerce International des Espèces en Voie d'Extinction
DFAP	Direction de la Faune et des Aires Protégées
IUCN/SSC	International Union for the Conservation of Nature/Species Survival Commission
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
WCS	Wildlife Conservation Society
ZSL	Zoological Society of London

Chapitre 1. Introduction

1.1 Contexte

Le Tchad est un pays riche en matière de diversité biologique et son réseau d'aires protégées qui couvre près de 10,2 % de la superficie du pays, est globalement représentatif de toute la diversité des écosystèmes de la région. En revanche, ce réseau n'est pas constitué d'écosystèmes intacts car de nombreuses altérations y ont été apportées (UICN, 2008).

La conservation du lycaon (*Lycaon pictus*) et du guépard (*Acinonyx jubatus*) représente un énorme défi pour les conversationnistes du XXI^e siècle. L'aire de répartition de ces espèces était auparavant très étendue en Afrique ; cependant, au cours des dernières décennies, les effectifs et les aires de répartition ont très fortement diminué (IUCN/SSC 2007a ; IUCN/SSC 2007b). Tous les grands carnivores ont besoin d'aires très étendues pour survivre. Les lycaons et les guépards parcourent de très grandes distances et occupent un espace vital plus grand comparativement aux autres carnivores terrestres. Au fur et à mesure que l'Homme empiète sur les derniers milieux sauvages d'Afrique, les lycaons et les guépards — particulièrement sensibles à la destruction et à la fragmentation de leurs habitats — sont souvent les premières espèces à disparaître.

Malgré leur statut d'espèces menacées (le lycaon appartient à la liste des "Espèces en Danger d'Extinction" [Woodroffe & Sillero-Zubiri, 2012] et le guépard à celle des "Espèces Vulnérables", [Durant et al., 2008]), leur importance écologique en tant que grands carnivores (Woodroffe & Ginsberg, 2005) et leur valeur auprès du secteur du tourisme africain (Lindsey et al., 2007), très peu de mesures pour la conservation de ces deux espèces ont été mises en place. La plupart des aires protégées africaines sont trop petites pour que les populations soient viables, et les efforts de conservation sur des terres non protégées ont, jusqu'ici, été limités à quelques projets seulement.

Trois principaux facteurs freinent les activités de conservation du guépard et du lycaon :

- le domaine vital de ces espèces est si grand qu'il faut planifier leur conservation à une échelle géographique immense, rarement requise auparavant pour la conservation d'animaux terrestres ;
- les informations manquent sur la répartition et le statut des espèces, ainsi que sur les meilleurs outils à utiliser pour une conservation efficace ;
- la plupart des pays africains ne disposent pas des moyens pour protéger ces espèces ; en raison de menaces et d'enjeux environnementaux divers, l'expertise dans la prise en charge d'espèces plus emblématiques, telles que les éléphants et les rhinocéros, n'est peut-être pas transférable aux lycaons et aux guépards.

1.2 Stratégie régionale de conservation du guépard et du lycaon en Afrique Septentrionale, Occidentale et Centrale

Reconnaissant ces difficultés, les Groupes de Spécialistes des Félinés et des Canidés appartenant à la Commission pour la Survie des Espèces de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UCN/SSC Cat and Canid Specialist Groups), en collaboration avec Wildlife Conservation Society - WCS, et Zoological Society of London - ZSL, ont mis en place, en 2006, un système de planification de la conservation au niveau des aires de répartition des lycaons et des guépards (voir : <http://www.cheetahandwilddog.org>), deux espèces présentant des différences taxonomiques, mais similaires d'un point de vue écologique et confrontées aux mêmes menaces.

Deux premiers ateliers régionaux consacrés à l'Afrique Orientale et à l'Afrique Australe ont été organisés en 2007 (IUCN/CSE, 2007a, IUCN/CSE, 2007b). Le troisième et dernier atelier consacré à l'Afrique septentrionale, occidentale et centrale s'est déroulé du 30 janvier au 3 février 2012, à l'Hôtel de La Tapoa, dans la partie Nigérienne du Parc Régional du W. Il y avait 33 participants, dont des représentants gouvernementaux et des représentants d'ONG venus d'Algérie, du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, de République Centrafricaine, du Tchad, d'Egypte, de Libye, du Mali, du Niger, du Nigéria, du Sénégal et du Togo. Des spécialistes internationaux de Belgique, du Gabon, d'Inde, de Namibie, des Pays-Bas, de Suisse, du Royaume-Uni, des Etats-Unis et du Zimbabwe étaient aussi présents.



Participants à l'atelier régional pour la conservation des guépards et des lycaons en Afrique Septentrionale, Occidentale et Centrale ; Parc National du W, Niger, 2012

La politique de conservation de ces deux espèces ainsi formulée et adoptée au niveau régional doit alors être adaptée aux contextes nationaux. L'élaboration de Plans d'Action Nationaux, par le biais d'ateliers nationaux, constitue donc un élément très important du système de planification de la conservation au niveau des aires de répartition des guépards et des lycaons.

1.3 Elaboration du Plan d'Action National pour la conservation du guépard et du lycaon de la République du Tchad

Les formes d'utilisation des ressources de la biodiversité ne consistent pas en une dissociation de bonnes utilisations et mauvaises utilisations. La tendance actuelle revêt de plus en plus des formes inflationnistes d'usage non durables des ressources. Les bonnes dispositions individuelles et les tentatives de restauration par l'administration forestière sont rendues insignifiantes par l'excès de menaces directes sur les ressources. Si aucune action immédiate n'est prise, les guépards et les lycaons disparaîtront du Tchad dans un court délai.

En effet, la survie de ces espèces dépend des mesures et des interventions qui seront mises en place de manière urgente. Au moins trois éléments majeurs militent en faveur d'une intervention urgente et ciblée pour la sauvegarde de ces espèces :

- ❖ Les populations de guépards et de lycaons sont en forte régression et ont même disparu de certains écosystèmes, à cause essentiellement du braconnage qui n'est pas contrôlé par manque de moyens, de capacités et de coordination entre les institutions en charge de l'application de la Loi.
- ❖ De nos jours, les fronts agropastoraux et miniers ont entraîné la réduction des densités d'espèces de faune dans certaines parties du Tchad qui pourrait perturber la fonctionnalité du complexe écologique mettant en danger la conservation des guépards et des lycaons.
- ❖ La zone de répartition des guépards et des lycaons avec sa végétation endémique joue un rôle important de fixation de carbone, de stabilisation des sols dans un contexte régional de progression rapide du front agricole, et de préservation des bassins versants.

La politique de conservation de ces deux espèces formulée et adoptée au niveau régional doit alors être adaptée aux contextes nationaux. L'élaboration de plans nationaux, par le biais d'ateliers nationaux, constitue donc un élément très important du système de planification de la conservation au niveau des aires de répartition des guépards et des lycaons.

Ce plan d'action national pour la conservation des guépards et des lycaons en République du Tchad est appuyé par les Ministres en charge de la conservation de la faune et de la flore du Tchad, et constitue une réponse aux préoccupations soulevées par le Range Wide Conservation Programme for Cheetah and African Wild Dogs (RWCP). Ce plan d'action contribuera également à la conservation des écosystèmes fragilisés de l'Afrique Centrale en général, et au renforcement de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action sur la Diversité Biologique (SNPA/DB) au Tchad en particulier. Les bénéficiaires directs de plan d'action sont les administrations en charge de la protection de la faune du Tchad qui verront leurs moyens de surveillance renforcés. Les populations vivant à la périphérie de ces aires protégées verront également leur sécurité renforcée et auront plus d'opportunités pour bénéficier de retombées de la conservation et du maintien de l'équilibre écologique attribué aux guépards et aux lycaons dans leur milieu naturel.

Il comporte une synthèse des connaissances sur la biologie, les besoins de conservation, le statut et la distribution historique et actuelle de ces deux espèces en Afrique septentrionale, occidentale et centrale et l'importance du Tchad pour leur conservation. Il présente ensuite le cadre logique du Plan d'Action National, adapté de la Stratégie Régionale de Conservation pour l'Afrique septentrionale, occidentale et centrale et issu des travaux de l'atelier d'élaboration.



*Participants à l'Atelier d'élaboration du Plan d'Action National,
Parc National de Zakouma, Mars 2015*

Chapitre 2. Conservation du guépard et du lycaon en Afrique Septentrionale, Occidentale et Centrale

2.1 Biologie et besoins de conservation du guépard

Le guépard, de la famille des félins, peut atteindre à la course une vitesse de 103 km/h (Sharp, 1997), ce qui en fait l'animal terrestre le plus rapide. Il est généraliste dans son choix d'habitat ; vivant aussi bien dans le désert que dans des buissons épais ou dans des savanes herbeuses (Myers, 1975).

Le système social des guépards est très différent de celui des autres félins. Les guépards femelles tolèrent les autres femelles ; elles n'ont pas vraiment de territoire, mais plutôt de grands espaces vitaux qui se chevauchent (Caro, 1994). Elles vivent en promiscuité : des paternités multiples au sein des portées ont été rapportées, et aucun signe de fidélité aux mâles n'a été observé (Gottelli *et al.*, 2007). Les mâles sont souvent sociaux : ils forment des coalitions de deux ou trois individus, en général de frères, qui restent ensemble jusqu'à leur mort (Caro & Durant, 1991). Contrairement aux mâles solitaires, les mâles en groupes sont plus à même de prendre et de garder des territoires qu'ils défendent contre d'autres mâles (Caro & Collins, 1987). Dans l'écosystème du Serengeti au Nord de la Tanzanie, la superficie moyenne des territoires des mâles est de 50 km², alors que les femelles et les mâles sans territoires couvrent chaque année une superficie de 800 km² (Caro, 1994). On ne connaît aucun autre mammifère qui possède un tel système social, où les mâles sont sociaux et occupent de petits territoires, et où les femelles sont solitaires et traversent annuellement plusieurs territoires de mâles (Gottelli *et al.*, 2007).

Dès l'âge de deux ans, les femelles peuvent mettre bas après une gestation de trois mois (Caro, 1994). Pendant les deux premiers mois de leur vie, les petits restent dans un terrier alors que leur mère part à la chasse tous les matins pour ne revenir qu'à la tombée de la nuit (Laurenson, 1993). La mortalité chez les petits guépards est parfois élevée. Dans le Parc National du Serengeti par exemple, le taux de mortalité entre la naissance et le moment de l'indépendance est de 95% (Laurenson, 1994). Les petits sont souvent tués par des lions ou des hyènes ; en effet, les mères ne peuvent défendre leurs petits contre ces prédateurs beaucoup plus grands qu'elles. Les jeunes peuvent également mourir à cause de l'exposition à un incendie ou d'abandon si leur mère ne trouve pas de nourriture. Quand ils survivent, les petits restent avec leur mère jusqu'à l'âge de 18 mois. Ensuite, ils vagabondent pendant 6 mois encore avec les autres membres de leur portée. Le record de longévité pour un guépard mâle est de 11 ans et de 14 ans pour une femelle en liberté. Une fois l'âge de 12 ans atteint, les femelles ne se reproduisent plus (Durant *et al.*, 2004; Chauvenet *et al.*, 2011). Des paramètres démographiques ne sont disponibles que pour un nombre limité de populations. La moyenne et la variance de naissances et survie ont été publiées à partir d'une étude à long terme réalisée dans le Parc National du Serengeti en Tanzanie (Durant *et al.*, 2004), tandis que les pourcentages moyens de naissances et de survie disponibles proviennent de grandes fermes d'élevage en Namibie (Marker *et al.*, 2003b).

Les guépards sont des animaux principalement diurnes, bien qu'il leur arrive de chasser la nuit, en particulier pendant la pleine lune (Caro, 1994 ; Cozzi *et al.*, 2012). Leur technique de chasse est la suivante : ils commencent par une traque furtive puis se lancent à la poursuite de leur proie. C'est parce que leur vitesse et leur capacité d'accélération sont incomparables qu'ils ont autant de succès à la chasse, et ce, même s'ils entament la poursuite à des distances beaucoup plus grandes que des félins plus gros tels que le lion (*Panthera leo*) ou le léopard (*Panthera pardus*). Leurs proies sont très variées et dépendent de l'habitat et de la situation géographique, mais les animaux de 15-30 kg sont préférés.

A l'instar des lycaons, et contrairement à la plupart des autres grands carnivores, les guépards semblent éviter les aires à forte densité de proies, probablement en raison de la présence d'autres grands carnivores dans ces aires (Durant, 1998, 2000). Il est avéré que les lions sont en grande partie responsables du taux élevé de mortalité chez les petits guépards

dans le Parc National du Serengeti (Laurenson, 1994), et qu'ils peuvent aussi tuer des adultes, alors que les hyènes tuent les petits et volent leurs proies aux adultes.

Historiquement, le guépard était très répandu en Afrique et en Asie, jusqu'en Inde. Cependant, aujourd'hui, à l'exception d'une petite population en Iran, il a disparu d'Asie. Il est bien représenté en Afrique de l'Est et du Sud et seulement quelques populations restent en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest. La première évaluation sur le statut des guépards a été réalisée au début des années 1970 (Myers, 1975). Plus tard, au cours des années 1980, d'autres études ont été menées dans des pays spécifiques (Gros, 1996, 1998, 2002; Gros & Rejmanek, 1999), et un résumé du statut global de l'espèce a été effectué en 1998 (Marker, 1998). Toutefois, des données précises sur le statut et la densité de cette espèce sont très difficiles à collecter. En effet, c'est un animal timide et qui se montre rarement. De plus, les schémas de distribution des guépards montrent qu'ils se regroupent dans des aires qui deviennent temporairement des habitats favorables en raison de l'absence de compétiteurs et de la disponibilité des proies, ce qui rend encore plus problématique l'estimation de leur nombre (Durant *et al.*, 2007; Durant *et al.*, 2010).

Probablement en raison de leur tendance à éviter les plus grands prédateurs, les guépards vivent en groupes de faible densité qui vont de 0,3 à 3 individus adultes/100 km² (Burney, 1980; Morsbach, 1986; Mills & Biggs, 1993; Gros, 1996; Purchase, 1998; Marker, 2002; Belbachir *et al.*, non publié). Même si des estimations plus élevées ont été enregistrées dans certaines zones, il est probable qu'elles ne reflètent pas la densité réelle: soit les populations vivent en zones clôturées ou intensément gérées soit les individus peuvent errer en dehors de l'aire qui est évaluée. Ceci souligne la difficulté à estimer la taille des populations de guépard (voir Bashir *et al.*, 2004).

Le domaine vital du guépard s'étend sur 50 km² pour les mâles territoriaux du Parc National du Serengeti (Caro, 1994) à plus de 1000 km² en Namibie (Marker *et al.*, 2008). De même que pour le lycaon, le domaine vital du guépard est beaucoup plus vaste que ce que ses besoins énergétiques ne pourraient le laisser penser (Figure 2.1). Etant donné que son aire de répartition couvre des zones très vastes, le guépard peut vivre très dispersé. Selon Durant (comm. pers.), le guépard peut parcourir bien plus de 100 km. Il est donc difficile de savoir si un guépard observé dans une aire est un membre d'une population résidente ou un individu de passage. Cependant, cette capacité à se disperser lui permet de recoloniser de nouvelles aires relativement facilement si elles sont disponibles.

La taille de la population mondiale de guépards a été conjecturalement estimée à 14 000 individus (Myers, 1975) et a été établie à "moins de 15 000" (Marker, 2002). L'espèce est répertoriée comme "vulnérable" sur la liste rouge de l'IUCN (IUCN, 2011). Même si les estimations ne semblent pas indiquer un déclin de la population, selon un consensus d'experts des guépards au niveau mondial, on assiste bien à une diminution de la population, soit parce que l'estimation de 1970 était inférieure à la réalité, soit parce que la dernière évaluation est une surestimation. L'aire de répartition du guépard s'est visiblement réduite par rapport à son aire de répartition historique (IUCN/SSC, 2007a ; IUCN/SSC, 2007b).

2.2 Distribution historique et actuelle du guépard

La distribution géographique des guépards en Afrique occidentale, centrale et septentrionale s'est drastiquement contractée au cours des 100-200 dernières années. Historiquement, leur aire de répartition couvrait 12 millions de km², s'étendant sur toute cette région à l'exception des côtes maritimes de l'Afrique du Nord et les forêts de basse altitude de l'ouest et du centre de la région.

L'aire de répartition actuelle (Figures 1 et 2) ne couvre plus que 9 % de l'aire de répartition historique (la définition des aires de distribution sont présentées en Annexe 4). Seules 5 populations sont connues, et elles sont distribuées à travers sept des vingt-cinq pays de cette région. Deux de ces pays, l'Algérie et le Tchad, supportent la plus grande majorité des gué-

pards de cette région, comprenant plus de 88 % de l'aire de résidence de l'espèce. De plus, près de 80% de l'aire de résidence des guépards sont en dehors des aires protégées. Toutes les populations sont susceptibles d'être transfrontalières, et de ce fait dépendent de la coopération internationale pour leur survie. Bien que l'espèce existe encore ou pourrait potentiellement être réhabilitée dans certains endroits, elle est considérée aujourd'hui comme éteinte dans 57% de son aire de répartition historique.



Figure 1. Distribution historique des guépards en Afrique occidentale, centrale et septentrionale définie en 2012.

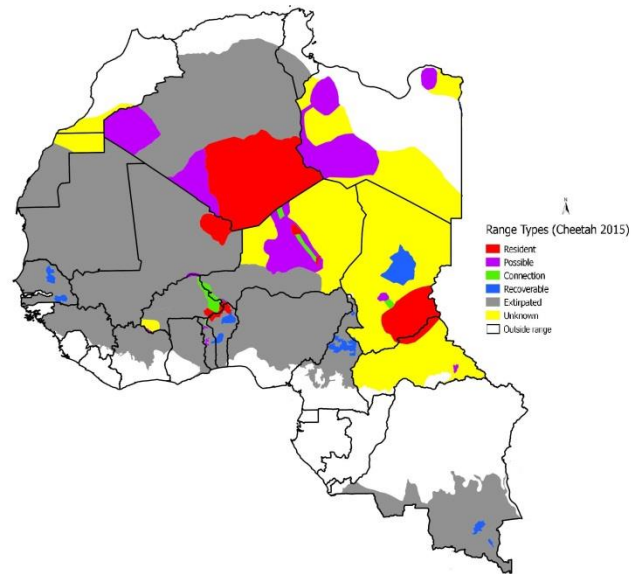


Figure 2. Distribution des guépards en Afrique occidentale, centrale et septentrionale définie en 2012.

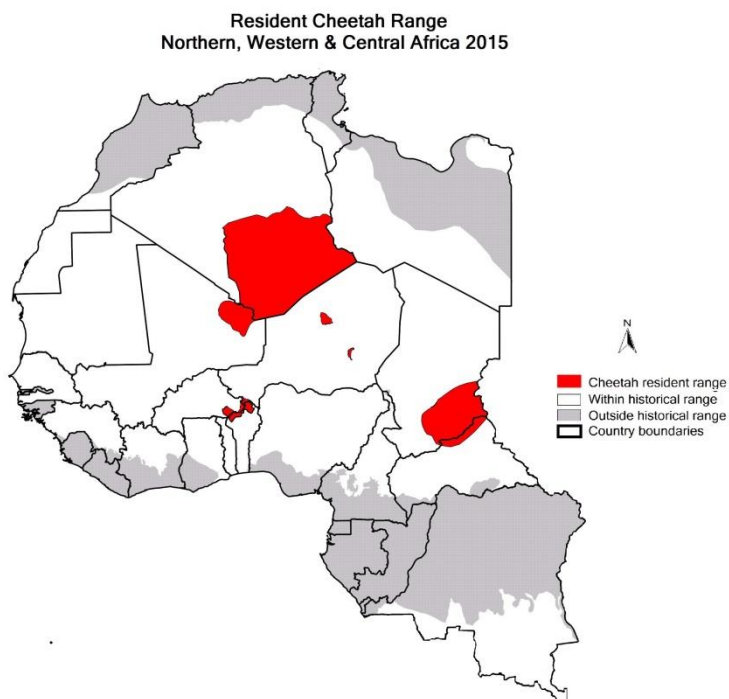


Figure 3. Aires de résidence des guépards en Afrique occidentale, centrale et septentrionale définies en 2012.

La population totale de guépards, déclinante, est estimée à moins de 250 individus adultes sans sous-population d'un effectif supérieur à 50 individus adultes. Les guépards occupaient la région sahélienne et les savanes moyennement arborées d'Afrique Centrale, incluant le Tchad (Malbrant, 1936). L'espèce y était observée dans des zones sahéliennes très délimitées. Les nomades du désert rapportaient de fréquentes observations à Wadis, autour de Kharma, Hawach et Achim (Myers, 1975). Dans les années 70, les guépards étaient toujours présents dans la Réserve de Faune de Ouadi Rime-Ouadi Achim in the 1970s (J. Newby pers. comm. 2008). Un suivi de la faune sauvage organisé dans la partie occidentale et centrale du Tchad, incluant cette Réserve, conduit par le Groupe d'Intérêt Sahélo-Saharien en 2001, n'a pas permis de détecter des guépards (Monfort *et al.*, 2003). Dans le Sahara central (partie septentrionale du pays), les guépards occupaient à très faible densité le Massif de l'Ennedi et ses alentours (J. Newby pers. comm. 2008 based on Rava's pers. comm.). Il n'y a pas d'observations rapportées dans les montagnes de Tibesti. Dans le Sud-Est, les guépards survivent dans le Parc National de Zakouma: plusieurs individus étaient présents en 2012 et l'un d'entre eux a été suivi par radio télémétrie (photo ci-dessous, ©African Parks).



En 2012, lors de l'Atelier Régional sur la conservation des guépards et des lycaons en Afrique Occidentale, Septentrionale et Centrale, les participants ont considéré le Sud du Tchad et le Nord de la RCA comme l'une des aires de résidence les plus vastes pour cette espèce (IUCN/SSC, 2012). Cependant, avec une densité maximale évaluée à 1 individu/1 000 km² dans cet environnement, cette aire n'abriterait qu'une petite population de guépards.

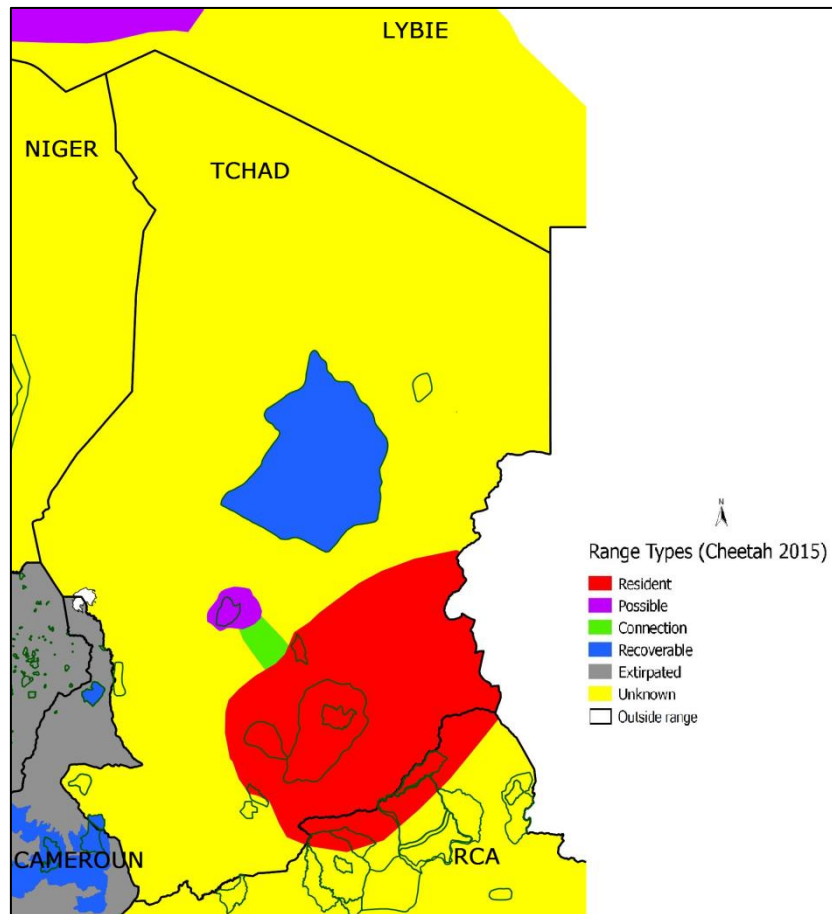


Figure 4. Distribution des guépards au Tchad.

La carte des aires de distribution du guépard au Tchad reste inchangée et demeure celle établie lors de l'atelier régional de 2012. La zone de résidence reste vaste et inclut la région du Bahr Salamat et s'étend jusqu'à la frontière avec la RCA.

La zone incluant le Lac Fitri, en connexion avec l'aire de résidence, est définie comme zone possible.

La Réserve de Faune d'Ouadi Rime-Ouadi Achim, anciennement occupée par les guépards, demeure la seule zone réhabilitable identifiée.

2.3 Biologie et besoins de conservation du lycaon

Les lycaons sont des carnivores très sociaux de la famille des canidés. Les meutes coopèrent pour chasser leurs proies (Creel & Creel, 1995), qui sont principalement des ongulés de taille moyenne. Il s'agit en particulier d'impalas (*Aepyceros melampus*) en Afrique australe et orientale, et de cobes de Buffon, *Kobus Kob*, en Afrique centrale et occidentale. Néanmoins, les proies peuvent varier en taille allant du lièvre (*Lepus* spp) et du dik-dik (*Madoqua* spp) (Woodroffe *et al.*, 2007b) au koudou (*Tragelaphus strepsiceros*) et même, parfois, à l'élan commun (*Taurotragus oryx*, Van Dyk & Slotow, 2003). La meute entière coopère à la reproduction de l'espèce. En général, seuls une femelle et un mâle sont les parents des chiots, mais tous les membres de la meute prennent soin des jeunes (Malcolm & Marten, 1982). Il n'a jamais été observé de femelles élever des jeunes jusqu'au stade adulte sans l'aide d'autres membres de la meute ; c'est donc la meute et non l'individu qui est utilisé comme unité de mesure pour évaluer la taille des populations.

Contrairement à la plupart des autres carnivores, à l'exception des guépards, les lycaons ont tendance à éviter les zones à forte densité de proies (Mills & Gorman, 1997) probablement parce que les plus grands carnivores préfèrent ces zones (Creel & Creel, 1996; Mills *et al.*, 1997). Les lions et les hyènes tachetées (*Crocuta crocuta*) sont responsables du taux de mortalité élevé chez les lycaons adultes et juvéniles (Woodroffe *et al.*, 2007a).

Les lycaons ont une faible densité de population et leur aire de répartition est très étendue. Les densités de population sont en moyenne de 2 adultes et jeunes de l'année pour 100 km² (Fuller *et al.*, 1992a). Le domaine vital par meute en Afrique australe et orientale est en moyenne de 450 à 800 km² (Woodroffe & Ginsberg, 1998), mais certaines meutes peuvent avoir un domaine vital de plus de 2 000 km² (Fuller *et al.*, 1992a). Le domaine vital des lycaons, tout comme celui des guépards, est beaucoup plus étendu que ce à quoi l'on pouvait s'attendre au vu de leurs besoins énergétiques.

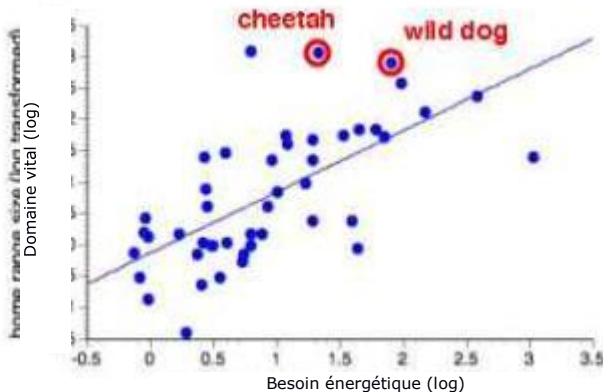


Figure 5. Relation entre les besoins énergétiques de plusieurs carnivores et la taille de leur domaine vital, démontrant que les guépards (cheetah) et les lycaons (wild dog) ont besoin de plus d'espace que leurs besoins énergétiques peuvent le suggérer. La raison pour laquelle le lycaon apparaît comme ayant une aire de répartition plus large celle du guépard, est que l'unité de mesure est la meute et non l'individu. Les données sont reproduites à partir de Gittleman & Harvey (1982).

La plupart des nouvelles meutes se créent lorsque les jeunes lycaons, souvent vers l'âge de deux ans (McNutt, 1996) quittent leur meute natale pour former des groupes de dispersion unisexes à la recherche de nouveaux territoires et d'individus du sexe opposé. Ces groupes de dispersion peuvent parcourir des centaines de kilomètres (Fuller *et al.*, 1992b) loin des populations résidentes (Fanshawe *et al.*, 1997). Le comportement de dispersion des lycaons peut compliquer l'interprétation des données de répartition. En effet, l'observation de petits groupes de lycaons ne signifie pas nécessairement qu'une population résidente soit présente à cet endroit. Toutefois, leur comportement leur permet, tout comme le guépard, de recoloniser des espaces inoccupés quand l'opportunité se présente.

S'il existe dans diverses régions d'Afrique, des populations de lycaons morphologiquement et génétiquement différentes, aucune sous-espèce n'est reconnue (Girman *et al.*, 1993 ; Girman & Wayne, 1997). Les lycaons, généralistes, sont observés dans des habitats aussi variés que les savanes inondées de manière saisonnière (McNutt & Boggs, 1996), les prairies

(Kuhme, 1965), les forêts de montagne (Dutson & Sillero-Zubiri, 2005), les landes montagnardes (Thesiger, 1970) et les mangroves.

La première évaluation du statut de la population de lycaons a été menée de 1985 à 1988 (Frame & Fanshawe, 1990) et a été mise à jour en 1997 (Fanshawe *et al.*, 1997) et en 2004 (Woodroffe *et al.*, 2004). Ces évaluations ont révélé une réduction et un morcellement des populations de lycaons. En effet, l'espèce a été éliminée d'une grande partie de l'Afrique centrale et occidentale et a fortement diminué en Afrique australe et orientale. Toutefois, les données sur la distribution de l'espèce, qui ont principalement été rassemblées par courrier, favorisaient quelque peu les aires protégées alors qu'il y avait peu d'informations concernant les zones non protégées. Dès 1997, les lycaons avaient disparu de la plupart des aires protégées africaines, ne survivant que dans les plus grandes réserves (Woodroffe *et al.* 1998). En 2008, on estimait que l'espèce comptait moins de 800 meutes. Elle est classée parmi les "espèces en danger d'extinction" par l'UICN (IUCN, 2012).

2.4 Distribution historique et actuelle du lycaon

Les lycaons ne sont aujourd'hui considérés comme résidents que dans 4 % de leur aire de distribution historique et sont considérés comme extirpés irrévocablement de 69 % de leur distribution historique. Les estimations de taille de population indiquent que toute la région d'Afrique Occidentale, Septentrionale et Centrale pourrait contenir moins de 25 meutes de lycaons. En 2012, lors de l'Atelier Régional sur la conservation des guépards et des lycaons en Afrique Occidentale, Septentrionale et Centrale, les participants ont rapporté plusieurs observations de lycaons dans la région du Bahr Salamat. Il est à noter que des observations très récentes de lycaons ont été enregistrées dans la région de la rivière Chinko au Nord-Est de la RCA. La connectivité de la région australe du Tchad et de la région septentrionale de la RCA reste à démontrer.

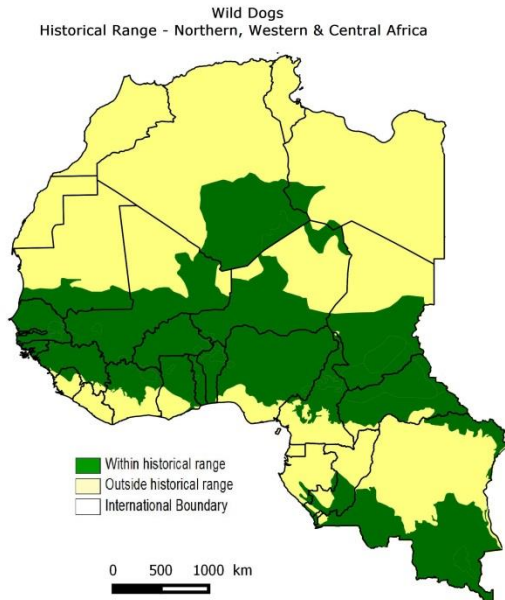


Figure 6. Distribution historique des lycaons en Afrique occidentale, centrale et septentrionale définie en 2012.

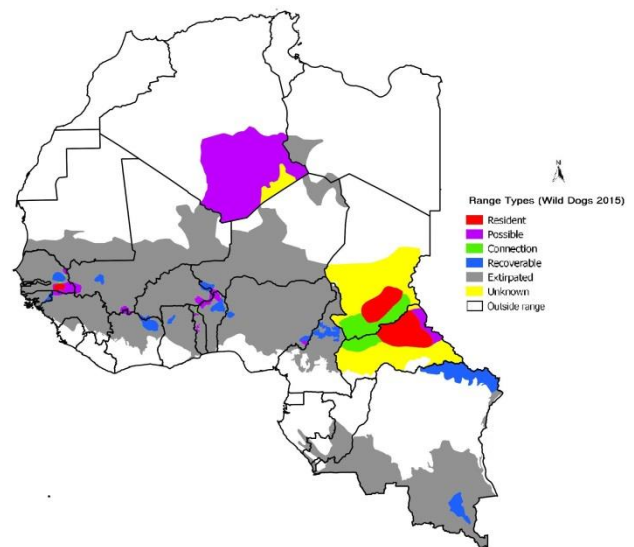


Figure 7. Distribution des lycaons en Afrique occidentale, centrale et septentrionale définie en 2012.

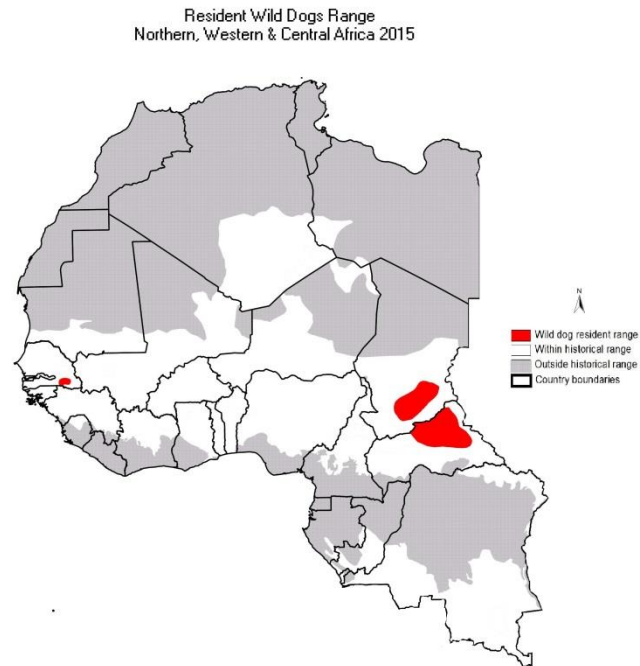


Figure 6. Aires de résidence des lycaons en Afrique occidentale, centrale et septentrionale définies en 2012.

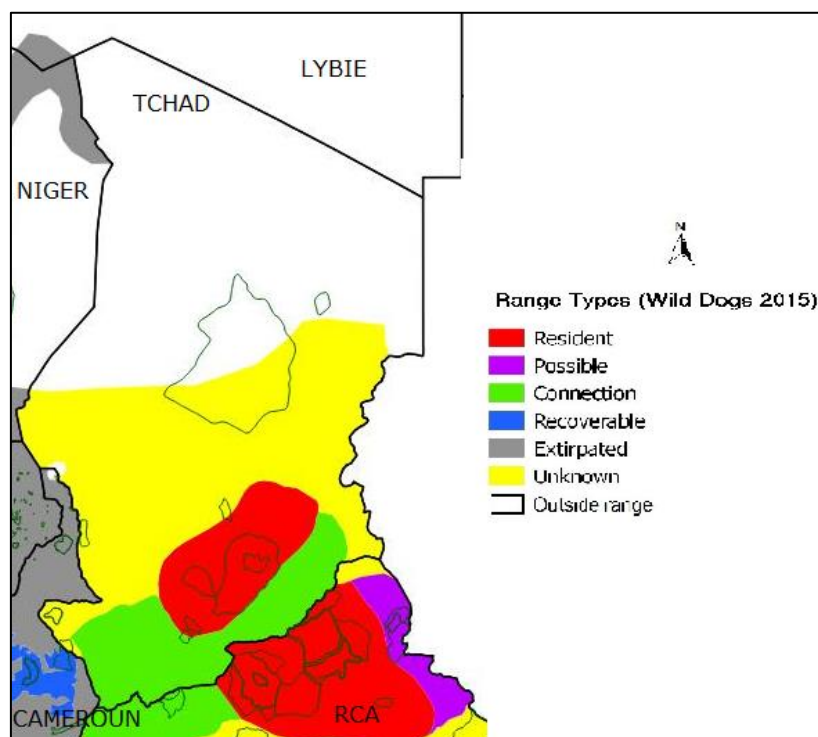


Figure 7. Distribution des lycaons au Tchad.

La carte des aires de distribution du lycaons au Tchad reste inchangée et demeure celle établie lors de l'atelier régional de 2012. Cependant, des observations de lycaons dans la zone de Binder Léré ont été rapportées et demandent à être vérifiées.

La zone de résidence inclut le Parc National de Zakouma, dans la région du Bahr Salamat, en connexion probable avec l'aire de résidence au nord de la RCA. Une vaste zone reste cependant inconnue.

2.5 Principales menaces pesant sur la conservation du guépard et du lycaon au Tchad

Plusieurs facteurs menacent la survie du guépard et du lycaon en Afrique et au Tchad.

(a) La perte et la fragmentation des habitats

La perte et la fragmentation de l'habitat représentent une des menaces les plus importantes à la conservation du guépard et du lycaon au Tchad comme dans la sous-région et à l'échelle du continent. Ayant besoin de vastes domaines vitaux, ces deux espèces sont encore plus vulnérables que les autres carnivores à la perte et à la fragmentation des habitats.

Au Tchad, les participants ont relevé les facteurs de dégradation suivants :

- Coupe de bois/déboisement,
- Élevage transhumant,
- Agriculture extensive,
- Exploitation minière,
- Techniques inappropriées de récolte de gomme arabique.

(b) Les conflits hommes-carnivores

L'occupation temporaire ou permanente par les hommes des habitats du guépard et du lycaon favorise le contact entre ces espèces et l'homme et augmente les conflits. Ces deux espèces, bien que préférant les proies sauvages, peuvent s'attaquer au bétail ce qui peut entraîner des abattages de revanche par les éleveurs. Néanmoins, les abattages par empoisonnement sont très limités par le fait que ni le guépard ni le lycaon ne sont des charognards.

(c) La réduction des populations de proies

Le guépard et le lycaon se retrouvent dans des aires à faible densité de proies ; la réduction des populations de proies affectera alors probablement négativement la survie de ces espèces. Les facteurs de réduction des populations de proies identifiées au Tchad sont la chasse, le braconnage, élevage intensif et conversion de l'habitat en terre agricole.

Les participants à l'atelier ont notifié que la réduction des populations de proies était très accentuée au sud du Tchad à cause de la démographie galopante.

La réduction des populations de proies peut encourager d'autres menaces à l'instar des conflits. En effet, l'insuffisance de proies peut amener le guépard et le lycaon à s'attaquer plus au bétail (Woodroffe *et al.*, 2005).

(d) La petite taille des populations

Les populations de guépard et de lycaon d'Afrique Septentrionale, Occidentale et Centrale, isolées géographiquement, sont de petites tailles. Elles sont ainsi vulnérables aux maladies et aux catastrophes qui peuvent provoquer des extinctions au niveau local. Il est donc urgent de travailler à augmenter la taille de la population dans la région et Tchad en particulier pour améliorer sa résilience et donc sa survie.

(e) Le commerce d'animaux vivants et de sous-produits

Les guépards ont été longtemps chassés pour leur fourrure et pour le commerce d'animaux vivants. Au Tchad, le commerce d'animaux vivants a été rapporté en 1997 avec une tentative de trafic de 2 jeunes animaux. On peut également retrouver sur les marchés des sous-produits qui sont utilisés pour la fabrication d'objets d'art et de prestige (peau des guépards) ou à des fins médico-magiques (certaines parties des lycaons).

(f) Le piégeage accidentel et les accidents de la route

Il peut arriver que le guépard ou le lycaon soit accidentellement pris dans des pièges destinés à d'autres animaux. Ce risque qui représente une menace significative dans d'autres régions d'Afrique, semble être très limité au Tchad. Les accidents de la route sont réduits sinon absents au Tchad.

(g) Les maladies infectieuses

Les maladies infectieuses telles que la rage et la maladie de Carré ont été l'une des causes de la diminution du nombre de lycaons en Afrique (Gascoyne *et al.*, 1993 ; Alexander *et al.*, 1995 ; Kat *et al.*, 1995 ; Goller *et al.*, 2010). Mais cette menace sur les populations de lycaon et même de guépard est très peu documentée en Afrique Septentrionale, Occidentale et Centrale. Néanmoins, la présence de chiens de berger non vaccinés à proximité des aires protégées peut représenter un risque pour les populations de carnivores sauvages, notamment celles de lycaon.

Chapitre 3. Etat général de la conservation de la faune au Tchad

3.1 Caractéristiques générales du pays

Les potentialités fauniques du Tchad sont abondantes et variées. Cette abondance et cette variété sont la conséquence de l'immense étendue et de la diversité géographique du pays avec des paysages de types Saharien, Sahélien, Soudanien et Guinéen.

On a assisté d'années en années à une dégradation des ressources naturelles et à une érosion de la diversité biologique dont sont dépendantes les communautés locales. Dans le même temps, on a noté une paupérisation de la vie de ces dernières. Les principales causes et menaces identifiées sont principalement: l'existence d'un contexte global défavorable à la conservation, la pression pastorale, le braconnage, la pêche illégale, la pression démographique, l'utilisation non durable des ressources naturelles ligneuses et/ou non ligneuses, les feux de brousse, l'agriculture, etc.

3.2 Conservation de la faune au Tchad

3.2.1 Cadre juridique

Plusieurs textes régissent le secteur de l'environnement au Tchad. Ce dernier s'est doté en juin 2008 d'une loi portant régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques qui introduit de nombreuses notions de gestion des ressources naturelles par les communautés et prévoit en particulier le reclassement de certaines catégories d'aires protégées (en particulier celles qui ne sont pas performantes actuellement) en «zones de gestion concertée de la faune», gérées par les communautés locales en partenariat avec les services de l'État et le secteur privé. C'est une avancée significative.

Le Tchad est signataire des conventions sur la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité suivantes :

- La convention relative à la mise en valeur du Lac Tchad signée le 22 Mai 1964;
- La convention nationale relative aux zones humides d'importance internationale (RAM-SAR) ratifiée le 02 Août 1971;
- La convention sur le commerce des espèces animales et végétales menacées (CITES) ratifié le 3 Mai 1989;
- La convention sur la diversité biologique ratifiée le 3 Avril 1993;
- La convention des Nations Unies sur les changements climatiques ratifiée le 30 Août 1993;
- La convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ratifiée le 12 Novembre 1996;
- La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ratifiée le 14 Août 1996.
- L'accord de coopération entre le gouvernement de la République du Cameroun et le gouvernement de la République du Tchad, relatif à la création et à la gestion concertée du complexe transfrontalier des aires protégées Bouba Ndjidda et Sena Oura, du 02 Août 2011.

De plus, le Tchad est membre des organismes internationaux comme l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage d'Afrique (OCFSA), la Conférence sur les Écosystèmes de Forêt Denses Humide d'Afrique Centrale (CEFDHAC), le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC), l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) et la Commission des Forêts de l'Afrique Centrale (COMIFAC).

La ratification de plusieurs conventions et accords internationaux par le Tchad fortifie sa détermination à conserver la diversité biologique sur son territoire.

3.2.2 Cadre institutionnel

La biodiversité fait partie du patrimoine naturel de l'humanité qu'il faut savoir gérer en vue d'une utilisation durable. Elle s'appauvrit chaque fois qu'une espèce animale ou végétale, disparaît suite à un accident ou à cause d'une action anthropique délibérée. La réduction ou la perte de la biodiversité contribue à la destruction de l'environnement et à l'aggravation de l'effet de serre avec des conséquences néfastes sur la biosphère.

La protection et la conservation de la biosphère et de la biodiversité impliquent la mise en place des structures et des institutions nationales et internationales qui permettent la conservation, la coordination, l'élaboration des politiques et stratégies, et la mobilisation des ressources financières, matérielles et humaines.

Au Tchad, la Direction des Parcs Nationaux, des Réserves de Faune et de la Chasse (DPNRF) est en charge de la gestion des aires protégées et de la faune en général.

3.2.3 Les aires de conservation de faune au Tchad

Au Tchad, la toute première aire protégée date de 1963, avec la création du Parc National de Zakouma. Notons d'une manière générale que les aires protégées sont les «pierres angulaires» des stratégies nationales et internationales de conservation. C'est à ce titre qu'elles font, depuis 2004, l'objet d'un programme spécial au sein de la convention sur la diversité biologique, outils de maintien *in-situ* d'écosystèmes, d'habitats naturels et semi-naturels, de populations viables d'espèces dans leurs environnements naturels. L'homme n'est pas exclu des aires protégées et de leur gestion; il y a, au contraire, une juste place sans y devenir un facteur d'appauvrissement, de pollution, de dérangement ou de piétinement.

Le réseau d'aires est constitué de (Figure 6):

- 1) Parcs Nationaux : Parc National de Zakouma, Parc National de Manda, Parc National de Sena Oura
- 2) Réserves de Faune : Ouadi Rimé-Ouadi Achim, Fada Archei, Aboutelfane, Siniaka-Minia, Barh Salamat, Binder-Léré, Mandelia
- 3) Réserve de Biosphère du Lac Fitri
- 4) Quelques propositions de classement en cours : Beinamar, Larmanaye, Ngam (Mayo-Kebbi), Ndam (Tandjilé), Goz-Beida

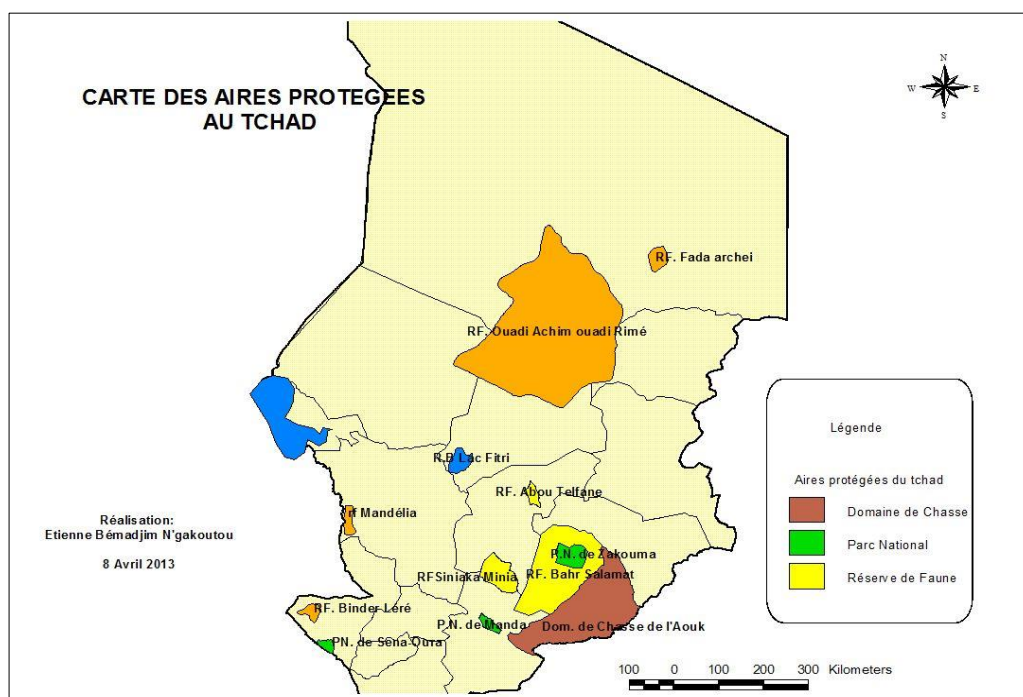


Figure 6. Carte des aires protégées au Tchad

Chapitre 4. Plan d'Action National pour la Conservation du guépard et du lycaon en République du Tchad

Le Plan d'Action National pour la conservation du guépard et du lycaon en République du Tchad adopte la même structure que la Stratégie Régionale et inclut 5 composants :

- 1) une vision à long terme pour la conservation de ces deux espèces;
- 2) un but à moyen terme pour le Plan d'Action;
- 3) un nombre d'objectifs qui permettent de combattre les menaces pesant sur la survie de ces deux espèces;
- 4) plusieurs résultats attendus pour chaque objectif;
- 5) une liste d'activités permettant d'atteindre chacun des résultats définis

4.1. Vision et but

Une **vision** est la formulation d'un but à long terme qui trace une ligne à suivre pour le Plan d'action pour le 25-50 prochaines années. Cette vision doit être optimiste mais réaliste sur le futur de ces deux espèces de carnivores au Tchad et rester une source d'inspiration.

Vision

Une République du Tchad, avec des populations de guépards et de lycaons protégées et restaurées, gérant sa biodiversité et ses ressources naturelles de manière durable et concertée pour le bien-être des populations humaines à l'horizon 2030

Le **but** doit refléter ce que le groupe veut accomplir dans un délai plus court que celui défini pour la vision (*i.e.* 10-20 ans). Le but doit être réaliste, réalisable et mesurable.

But

Des populations de guépards et de lycaons mieux connues, protégées, viables et valorisées au Tchad

4.2. Objectifs, Résultats et activités

La formulation des objectifs a été confiée à des groupes de travail; chaque groupe a travaillé sur deux des objectifs définis dans la Stratégie Régionale, indiqués ci-dessous, ainsi que sur les résultats et activités correspondants.

Objectifs de la Stratégie Régionale

- 1.** Faire l'état des ressources, compétences et outils nécessaires pour la conservation des guépards et des lycaons
- 2.** Approfondir les connaissances sur le guépard et le lycaon en se basant sur la collecte coordonnée de données fiables
- 3.** Sensibiliser toutes les parties prenantes aux valeurs socio-économiques, écologiques et intrinsèques des écosystèmes et de la faune sauvage en général, et en particulier des guépards et des lycaons.
- 4.** Promouvoir la mise en œuvre des politiques et des législations favorables aux écosystèmes, adaptées, là où c'est nécessaire, afin d'optimiser le rétablissement des populations de guépards et de lycaons.
- 5.** Promouvoir la coexistence entre le guépard, le lycaon, les populations humaines et leurs animaux domestiques en réduisant les conflits.

- 6.** Réduire la pression des prélèvements illégaux et des mortalités accidentelles des guépards et des lycaons ainsi que la surexploitation de leurs proies.
- 7.** Maintenir, améliorer et rétablir la viabilité des populations de guépards et de lycaons par la gestion de l'habitat et d'autres mesures appropriées.
- 8.** Mettre en place les compétences et les moyens adéquats au niveau régional pour la mise en œuvre de la stratégie de conservation du guépard et du lycaon en Afrique occidentale, centrale et septentrionale.

Le Plan d'Action National pour la conservation du guépard et du lycaon au Tchad est présenté ci-après. Le cadre logique sous forme tabulaire est présenté en Annexe 2.

4.3. Cadre logique du Plan d'Action National

Objectif 1	Identifier et établir les ressources, connaissances et outils nécessaires pour la conservation des guépards et des lycaons
-------------------	--

Résultat 1.1 Les ressources, les compétences et les outils pour la conservation du guépard et du lycaon sont développés.

Activité 1.1.1 Identifier les besoins en termes de renforcement des capacités spécifiques aux deux espèces d'ici 2 ans.

Activité 1.1.2 Identifier les institutions spécialisées de formation, les chercheurs et les autres parties prenantes pouvant renforcer les capacités du personnel et des autres acteurs en charge de la gestion du guépard et du lycaon d'ici 1 an.

Activité 1.1.3 Concevoir des modules de formation spécifiques aux deux espèces à l'intention du personnel en charge de leur gestion d'ici 3 ans.

Activité 1.1.4. Mettre en œuvre des modules de formation, d'évaluation et de remise à niveau après la réalisation des Activités 1.1.1, 1.1.2, et 1.1.3.

Objectif 2	Améliorer et approfondir les connaissances sur le guépard et le lycaon en se basant sur la collecte coordonnée de données fiables.
-------------------	--

Résultat 2.1 Les données sur le statut et l'écologie du guépard et du lycaon dans les aires de répartition (voir cartes de distribution) sont connus, disponibles, analysées et diffusées à travers diverses méthodes d'ici 5 ans.

Activité 2.1.1 Faire un état de lieux des connaissances sur les populations de guépard et de lycaon d'ici un an.

Activité 2.1.2 Favoriser et privilégier les actions de recherches, de suivi et de conservation à mener dans les zones identifiées de manière continue.

Activité 2.1.3 Créer et actualiser une base de données centralisée au niveau national et accessible aux institutions impliquées dans la conservation du guépard et du lycaon.

Activité 2.1.4 Diffuser périodiquement des données aux décideurs et bailleurs de manière continue.

Activité 2.1.5 Produire un bulletin d'information semestriel sur le guépard et le lycaon d'ici 6 mois.

Activité 2.1.6 Élaborer une page web relative à la stratégie de conservation des deux espèces sur le site internet www.cheetahandwilddog.org d'ici 1 an.

Activité 2.1.7 Réaliser des études d'impact des différentes méthodes de gestion de l'habitat (par ex. points d'eau, feux d'aménagement, salines, etc.) sur les populations de guépards et de lycaons pour optimiser la gestion de l'habitat aux besoins de la conservation de ces deux espèces.

Objectif 3 Informer, sensibiliser et former toutes les parties prenantes aux valeurs socio-économiques, écologiques et intrinsèques des écosystèmes et de la faune sauvage en général, des guépards et des lycaons en particulier.

Résultat 3.1 D'ici 5 ans, toutes les parties prenantes concernées sont identifiées et conscientes du statut de conservation du guépard et du lycaon, ainsi que de leur importance.

Activité 3.1.1 Identifier et transmettre le message central à toutes les parties prenantes concernées sur le statut de conservation du guépard et du Lycaon d'ici 1 an (voir activité 8.1.1).

Résultat 3.2 D'ici 5 ans les parties prenantes identifiées sont informées, sensibilisées et formées sur le statut de conservation du guépard et du lycaon et de leur importance.

Activité 3.2.1 Développer les supports d'information appropriés à une campagne de sensibilisation d'ici 6 mois

Activité 3.2.2 Organiser les campagnes nationales d'information, de sensibilisation et de formation dans toutes les zones où les guépards et les lycaons sont présents d'ici 2 ans.

Activité 3.2.3 Évaluer le changement de perception des différentes parties prenantes sur le statut de conservation du guépard et du lycaon lors de la première et de la cinquième année.

Objectif 4 Promouvoir la mise en œuvre des politiques et des législations favorables aux écosystèmes, adaptées, là où c'est nécessaire, afin d'optimiser le rétablissement des populations de guépards et de lycaons.
--

Résultat 4.1 D'ici 5 ans, toutes les politiques et les législations relatives au rétablissement des populations de guépards et de lycaons sont identifiées et mises en œuvre.

Activité 4.1.1 Identifier toutes les politiques et les législations relatives au rétablissement des populations de guépards et de lycaons d'ici 1 an.

Activité 4.1.2 Faire du lobbying et aider, là où c'est possible, à la mise en œuvre des politiques et des législations identifiées de la deuxième année à la quatrième année.

Activité 4.1.3 Évaluer les changements survenus suite à la mise en œuvre des politiques et des législations identifiées de la deuxième année à la cinquième année après la réalisation des Activités 4.1.1 & 4.1.2.

Résultat 4.2 D'ici 10 ans, toutes les politiques et les législations appropriées sont adaptées aux besoins du guépard et du lycaon en matière de conservation, et harmonisées à travers la région (par ex. accords transfrontaliers, CMS).

Activité 4.2.1 Identifier toutes les politiques et législations qui doivent être adaptées afin de répondre aux besoins du guépard et du lycaon en matière de conservation pendant la deuxième année.

Activité 4.2.2 Faire du lobbying pour adapter les politiques et les législations identifiées auprès des Ministères concernés, de la deuxième année à la quatrième année après la réalisation d'Activité 4.2.1.

Activité 4.2.3 Suivre les changements effectués dans les politiques et les législations, et évaluer leur mise en œuvre de la septième à la dixième année après la réalisation des Activités 4.2.1 et 4.2.2.

Objectif 5 Établir la coexistence pacifique entre le guépard, le lycaon, les populations humaines et leurs animaux domestiques en réduisant les conflits.

Résultat 5.1 Le niveau de conflits entre l'homme et les carnivores (guépard et lycaon) est évalué d'ici 2 ans.

Activité 5.1.1 Évaluer les pertes occasionnées à l'intérieur et autour de l'aire de répartition actuelle d'ici 18 mois.

Activité 5.1.2 Élaborer une carte (et classer) des zones de conflits réels et potentiels qui nécessitent des mesures de réduction des conflits d'ici 2 ans.

Résultat 5.2 Le nombre de conflits entre l'homme et les carnivores autour et dans l'aire de répartition actuelle est diminué de manière significative d'ici 5 ans.

Activité 5.2.1 Cibler des zones à forte intensité de conflits et mettre en place des campagnes d'information, de sensibilisation et de formation locales pour améliorer la protection du bétail et réduire les conflits avec le guépard et le lycaon d'ici 2 ans.

Activité 5.2.2 Développer des mesures de réduction des conflits pour améliorer les pratiques d'élevage de manière à diminuer efficacement les pertes de bétail par prédation des guépards et des lycaons de la troisième à la cinquième année.

Activité 5.2.3 Identifier et promouvoir des méthodes pour réduire la transmission de maladies des animaux domestiques aux lycaons et guépards.

Résultat 5.3 Les bénéfices tirés par les communautés locales conduiront à une meilleure valorisation du guépard et du lycaon à l'intérieur et autour de l'aire de répartition actuelle d'ici 5 ans.

Activité 5.3.1 Développer des activités génératrices de revenus respectant les normes environnementales au profit des communautés riveraines de l'aire de répartition actuelle du guépard et du lycaon de la première à la cinquième année.

Activité 5.3.2 Développer des activités d'écotourisme basé sur le guépard et le lycaon comme espèces emblématiques du pays d'ici 5 ans.

Objectif 6 Réduire la pression des prélèvements illégaux et des mortalités accidentelles des guépards et des lycaons ainsi que la surexploitation de leurs proies.

Résultat 6.1 Les prélèvements illégaux et les mortalités accidentelles des guépards et des lycaons sont évalués et diminuent de manière significative à l'intérieur et autour de l'aire de répartition actuelle, d'ici 5 ans.

Activité 6.1.1 Évaluer, à travers des interviews des parties prenantes (communautés locales, guérisseurs, commerçants, personnel des aires protégées, services de douanes etc.) et à d'autres méthodes, le nombre de cas et l'importance des différents types d'utilisation du guépard et du lycaon par les populations locales, la capture d'animaux vivants et les mortalités accidentelles dans l'aire de répartition actuelle, d'ici 3 ans.

Activité 6.1.2 Mettre en place des vastes campagnes publiques de sensibilisation, d'information et de communication.

Activité 6.1.3. Faire du lobbying auprès des autorités concernées pour lutter contre les prélèvements illégaux et les mortalités accidentelles dans les aires où ces menaces existent, de la deuxième à la cinquième année.

Activité 6.1.4. Renforcer les activités de lutte anti-braconnage dans les diverses aires de répartition pour éviter les prélèvements illégaux et les mortalités accidentelles de guépards et de lycaons; il s'agit d'une activité à long terme.

Résultat 6.2 Les proies naturelles du guépard et du lycaon sont gérées de manière efficace dans leurs aires de répartition, d'ici 5 ans.

Activité 6.2.1 Améliorer la gestion des aires de répartition de manière à favoriser de meilleures activités de lutte anti-braconnage afin de réduire significativement les prélèvements illégaux de proies d'ici 5 ans.

Activité 6.2.2 Accroître la capacité des gestionnaires des aires protégées à lutter contre le braconnage des proies en favorisant une synergie d'intervention entre les projets et les bailleurs de fonds qui soutiennent les aires protégées abritant des populations résidentes de guépards et de lycaons d'ici 5 ans.

Activité 6.2.3 Aider l'État Tchadien à ajuster les quotas de chasse des proies des guépards et de lycaons dans les zones cynégétiques de manière continue.

Résultat 6.3 Des plans de restauration des proies naturelles dans les aires de répartition probable et réhabilitable sont développés et mis en œuvre d'ici 5 ans.

Activité 6.3.1 Identifier les aires clés pour le guépard et le lycaon afin de mettre en œuvre des activités devant conduire à la restauration de l'habitat et des populations de proies et de prédateurs de la deuxième à la cinquième année.

Activité 6.3.2 Rechercher un soutien financier et préparer des plans en vue de favoriser la réhabilitation des populations de proies des guépards et de lycaons dans certaines aires de répartition potentielles, y compris leur réintroduction dans des aires réhabilitables de la troisième à la cinquième année.

Objectif 7 Maintenir, améliorer et rétablir la viabilité des populations de guépards et de lycaons par la gestion de l'habitat et d'autres mesures appropriées.

Résultat 7.1 Les populations résidentes actuelles de guépards et de lycaons et leurs habitats sont rétablies d'ici 10 ans.

Activité 7.1.1 Élaborer et adopter des plans de conservation et de gestion des aires protégées abritant les populations de guépards et de lycaons d'ici 2 ans.

Activité 7.1.2 Mettre en œuvre les plans de conservation et de gestion d'ici 10 ans.

Activité 7.1.3. Évaluer et réviser les plans de conservation et de gestion, d'ici 5 ans.

Activité 7.1.4 Impliquer les populations locales dans la gestion des aires de répartition actuelle de guépards et de lycaons d'ici 10 ans.

Résultat 7.2 Les populations de guépards et de lycaons dans les aires de résidence actuelle sont viables et ont augmenté d'au moins 50%, d'ici 10 ans.

Activité 7.2.1 Harmoniser les politiques et législations intersectorielles de développement et d'occupation de l'espace pour une protection efficace du guépard et du lycaon.

Activité 7.2.2 Suivre et évaluer la croissance des populations de guépards, de lycaons et de leurs proies d'une manière continue.

Activité 7.2.3 Réduire les conflits entre l'homme et les carnivores par le développement des activités génératrices de revenus et respectueuses de l'environnement dans les aires avoisinantes à partir de la deuxième année.

Activité 7.2.4 Évaluer les possibilités de réintroduire le guépard et le lycaon dans des habitats viables (par exemple analyse génétique, habitat, etc.) à partir de la troisième année.

Résultat 7.3 Les zones favorables à la survie des populations de guépards et de lycaons dans les aires de répartition possibles et réhabilitables, ainsi que les corridors sont gérés et rétablis d'ici 7 ans

Activité 7.3.1 Confirmer les zones de présence potentielles et les zones réhabilitables des populations de guépards et de lycaons et identifier les corridors de déplacement actuels des deux espèces d'ici 2 ans.

Activité 7.3.2 Élaborer et adopter des plans de conservation et de gestion pour les zones avec possibilité de réhabilitation des corridors de déplacement actuels à partir de la troisième année, après la réalisation de l'Activité 7.3.1.

Activité 7.3.3 Mettre en œuvre les plans de gestion à partir de la cinquième année après la réalisation de l'Activité 7.3.2.

Activité 7.3.4 Évaluer et réviser les plans d'aménagement et de gestion, à partir de la septième année, après la réalisation d'Activité 7.3.3.

Activité 7.3.5 Impliquer les populations locales dans la gestion des corridors de déplacement des guépards et des lycaons, à partir de la cinquième année.

Objectif 8 Mettre en place les compétences et les moyens adéquats pour la mise en œuvre de la stratégie de conservation du guépard et du lycaon au Tchad.

Résultat 8.1 La stratégie de conservation du guépard et du lycaon conforme à la politique nationale de gestion des ressources naturelles, est adoptée d'ici 2 ans

Activité 8.1.1 Organiser un atelier national avec les structures de tutelles et les autres parties prenantes d'ici 1 an.

Activité 8.1.2 Élaborer et adopter un Mémoire d'Accord de mise en œuvre de la stratégie d'ici 2 ans.

Résultat 8.2 Un mécanisme national de financement durable pour la stratégie est créé et opérationnel d'ici 5 ans.

Activité 8.2.1 Élaborer le budget et réaliser une étude de faisabilité de recherche de fonds suffisants pour la mise en place de la stratégie nationale dans un délai de 6 mois.

Activité 8.2.2 Élaborer un plan de financement pour la mise en œuvre de la stratégie nationale d'ici 1 an.

Activité 8.2.3 Renforcer les capacités en vue de lever des fonds pour le financement de la stratégie nationale d'ici 1 an.

Activité 8.2.4 Identifier et faire un lobbying auprès des bailleurs de fonds potentiels de manière continue.

Résultat 8.3 Un organe de coordination et de suivi évaluation de la mise en œuvre de la stratégie est opérationnel d'ici 1 an.

Activité 8.3.1 Recruter un coordinateur national et mettre en place un réseau d'experts nationaux d'ici 1 an.

Activité 8.3.2 Organiser des réunions périodiques (annuelles) de suivi et d'évaluation de la stratégie de manière continue.

Annexe 1. Bibliographie

- Bashir, S., Daly, B., Durant, S.M., Forster, H., Grisham, J., Marker, L., Wilson, K. & Friedmann, Y. (2004) Global cheetah (*Acinonyx jubatus*) monitoring workshop report Tanzania Carnivore Programme, Arusha.
- Bauer, H. & Van Der Merwe, S. (2004) Inventory of free ranging lions (*Panthera leo*) in Africa. *Oryx*, 38: 26-31.
- Bauer, H., Vanherle, N., Di Silvestre, I. & De Iongh, H.H. (2008) Lion – prey relations in West and central Africa. *Mamm. Biol.* 73: 70-73.
- Bauer, H., Nowell, K. & Packer, C. (2012) *Panthera leo*. In: IUCN 2013. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2013.1. Downloaded on 10 October 2013.
- Burney, D.A. (1980) The effects of human activities on cheetah (*Acinonyx jubatus*) in the Mara region of Kenya, University of Nairobi, Nairobi.
- Caro, T.M. & Collins, D.A. (1987a) Male cheetah social organisation and territoriality. *Ethology*, 74: 52-64.
- Caro, T.M. & Durant, S.M. (1991) Use of quantitative analyses of pelage characteristics to reveal family resemblances in genetically monomorphic cheetahs. *Journal of Heredity*, 82: 8-14.
- Caro, T.M. (1994) Cheetahs of the Serengeti plains University of Chicago Press, Chicago.
- Chardonnet, P. (ed.) (2002) Conservation of the African Lion: Contribution to a Status Survey. Fondation IGF, France & Conservation Force, USA.
- Creel, S. & Creel, N.M. (2002) The African wild dog: behavior, ecology and conservation Princeton University Press, Princeton.
- Creel, S.R. & Creel, N.M. (1996) Limitation of African wild dogs by competition with larger carnivores. *Conservation Biology*, 10: 1-15.
- Di Silvestre, I. & Bauer, H. (2013) Population Status of Carnivores in Pendjari Biosphere Reserve (Benin) in 2001-2002. *Cat News*, IUCN, Gland.
- Divyabhanusinh (1995) The end of a trail – The cheetah in India Banyan Books, New Delhi.
- Durant, S.M. (1998) Competition refuges and coexistence: an example from Serengeti carnivores. *Journal of Animal Ecology*, 67: 370-386.
- Durant, S.M. (2000) Living with the enemy: avoidance of hyenas and lions by cheetahs in the Serengeti. *Behavioral Ecology*, 11: 624-632.
- Durant, S.M., Bashir, S., Maddox, T., & Laurenson, M.K. (2007) Relating long-term studies to conservation practice: the case of the Serengeti cheetah project. *Conservation Biology*, 21: 602-611.
- Durant, S.M., Kelly, M., & Caro, T.M. (2004) Factors affecting life and death in Serengeti cheetahs: environment, age and sociality. *Behavioral Ecology*, 15: 11-22.
- Dutson, G. & Sillero-Zubiri, C. (2005) Forest-dwelling African wild dogs in the Bale Mountains, Ethiopia. *Canid News*, 8: 1-6.
- Fanshawe, J.H., Ginsberg, J.R., Sillero-Zubiri, C. & Woodroffe, R. (1997). The status and distribution of remaining wild dog populations. In The African wild dog: Status survey and conservation action plan (eds R. Woodroffe, J.R. Ginsberg & D.W. Macdonald), pp. 11-57. IUCN, Gland.
- Frame, L.H. & Fanshawe, J.H. (1990). African wild dog *Lycaon pictus*: a survey of status and distribution 1985-88.

- Fuller, T.K., Kat, P.W., Bulger, J.B., Maddock, A.H., Ginsberg, J.R., Burrows, R., McNutt, J.W. & Mills, M.G.L. (1992a). Population dynamics of African wild dogs. In: Wildlife 2001: Populations (eds D.R. McCullough & H. Barrett). Elsevier Science Publishers, London.
- Fuller, T.K., Mills, M.G.L., Borner, M., Laurenson, M.K. & Kat, P.W. (1992b) Long distance dispersal by African wild dogs in East and South Africa. *Journal of African Zoology*, 106: 535-537.
- Girman, D.J. & Wayne, R.K. (1997b). Genetic perspectives on wild dog conservation. In The African wild dog: Status survey and conservation action plan (eds R. Woodroffe, J.R. Ginsberg & D.W. Macdonald), pp. 7-10. IUCN, Gland.
- Girman, D.J., Wayne, R.K., Kat, P.W., Mills, M.G.L., Ginsberg, J.R., Borner, M., Wilson, V., Fanshawe, J.H., FitzGibbon, C.D. & Lau, L.M. (1993) Molecular-genetic and morphological analyses of the African wild dog (*Lycaon pictus*). *Journal of Heredity*, 84: 450-459.
- Gottelli, D., Wang, J., Bashir, S. & Durant, S.M. (2007) Genetic analysis reveals promiscuity among female cheetahs. Proceedings of the Royal Society of London Series B-Biological Sciences.
- Gros, P.M. & Rejmanek, M. (1999) Status and habitat preferences of Uganda cheetahs: an attempt to predict carnivore occurrence based on vegetation structure. *Biodiversity and Conservation*, 8: 1561-1583.
- Gros, P.M. (1996) Status of the cheetah in Malawi. *Nyala*, 19: 33-36.
- Gros, P.M. (1998) Status of the cheetah *Acinonyx jubatus* in Kenya: a field-interview assessment. *Biological Conservation*, 85: 137-149.
- Gros, P.M. (2002) The status and conservation of the cheetah *Acinonyx jubatus* in Tanzania. *Biological Conservation*, 106: 177-185.
- Henschel, P., Azani, D., Burton, C., Malanda, G., Saidu, Y., Sam, M. & Hunter, L. (2010) Lion status updates from five range countries in West and Central Africa. *Cat News*, 52 : 34-37.
- Henschel, P., Kiki, M., Sèwadé, C. & Tehou, A. (2012) Inventaire des grands carnivores dans le Complexe W- Arly- Pendjari. 29p.
- IUCN (2012) IUCN Red List of Threatened Species. Version 2013.1. Downloaded on 10 October 2013.
- IUCN/SSC (2006) Conservation strategy for the lion in West and Central Africa. West and Central African Lion Workshop, Douala, 2-7 October 2005. IUCN SSC Cat Specialist Group report.
- Kingdon, J. (1997) The Kingdon field guide to African mammals. Academic Press, San Diego, USA.
- Kuhme, W.D. (1965) Communal food distribution and division of labour in African hunting dogs. *Nature*, 205: 442-444.
- Laurenson, M.K. (1993) Early maternal behaviour of wild cheetahs: implications for captive husbandry. *Zoo Biology*, 12: 31-43.
- Laurenson, M.K. (1994) High juvenile mortality in cheetahs (*Acinonyx jubatus*) and its consequences for maternal care. *Journal of Zoology*, 234: 387-408.
- Lindsey, P.A., Roulet, P.A. & Romañach, S.S. (2007) Economic and conservation significance of the trophy hunting industry in sub-Saharan Africa. *Biological Conservation*, 134: 455-469.
- Lindsey, P.A., Balme, G.A., Booth, V.R., Midlane, N. (2012) The significance of African lions for the financial viability of trophy hunting and the maintenance of wild land. PLoS ONE 7(1): e29332

- Lindsey, P.A., Balme, G.A., Funston, P., Henschel, P., Hunter, L. *et al.* (2013) The trophy hunting of African lions: scale, current management practices and factors undermining sustainability. *PLoS ONE* 8(9): e73808
- Loveridge A.J. & Canney, S. (2009) African lion distribution modeling project. Born Free Foundation, Horsham, UK.
- Malcolm, J.R. & Marten, K. (1982) Natural selection and the communal rearing of pups in African wild dogs (*Lycaon pictus*). *Behavioural Ecology and Sociobiology*, 10: 1-13.
- Marker, L. (1998). Current status of the cheetah (*Acinonyx jubatus*). In: A symposium on cheetahs as game ranch animals (ed B.L. Penzhorn), pp. 1-17, Onderstepoort, South Africa.
- Marker, L. (2002) Aspects of cheetah (*Acinonyx jubatus*) biology, ecology and conservation strategies on Namibian farmlands. D.Phil. thesis, University of Oxford, Oxford.
- Marker, L., Dickman, A.J., Jeo, R.M., Mills, M.G.L. & Macdonald, D.W. (2003a) Demography of the Namibian cheetah, *Acinonyx jubatus jubatus*. *Biological Conservation*, 114: 413-425.
- Marker, L., Dickman, A.J., Mills, M.G.L., Jeo, R.M., & Macdonald, D.W. (in press) Spatial ecology of cheetahs (*Acinonyx jubatus*) on north-central Namibian farmlands. *Journal of Zoology*.
- Marker, L., Muntifering, J.R., Dickman, A.J., Mills, M.G.L. & Macdonald, D.W. (2003b) Quantifying prey preferences of free-ranging Namibian cheetahs. *South African Journal of Wildlife Research*, 33: 43-53.
- McNutt, J.W. (1996) Sex-biased dispersal in African wild dogs, *Lycaon pictus*. *Animal Behaviour*, 52: 1067-1077.
- Mills, M.G.L. & Biggs, H.C. (1993) Prey apportionment and related ecological relationships between large carnivores in Kruger National Park. Symposia of the Zoological Society of London, 65: 253-268.
- Mills, M.G.L. & Gorman, M.L. (1997) Factors affecting the density and distribution of wild dogs in the Kruger National Park. *Conservation Biology*, 11: 1397-1406.
- Morsbach, D. (1986) The behaviour, ecology and movements of cheetah on the farm areas of SWA/Namibia Directorate of Nature Conservation and Recreation Resorts, Windhoek.
- Myers, N. (1975) The cheetah *Acinonyx jubatus* in Africa. IUCN Monograph No. 4 IUCN, Morges, Switzerland.
- Packer, C., Brink, H., Kissui, B.M., Maliti, H., Kushnir, H. & Caro, T. (2011) Effects of trophy hunting on lion and leopard populations in Tanzania. *Biol. Cons.*
- Pellerin, M., Kidjo, F., Tehou, A., Sogbohossou, E.A., Ayegnon, D. & Chardonnet, P. (2009) *Statut de conservation du lion (Panthera leo Linnaeus, 1758) au Bénin*. Fondation IGF & CENAGREF, Cotonou, Bénin.
- Rasmussen, G.S.A. (1999) Livestock predation by the painted hunting dog *Lycaon pictus* in a cattle ranching region of Zimbabwe: a case study. *Biological Conservation*, 88: 133-139.
- Rey-Herme, P. (2004) Enquête épidémiologique en périphérie du Parc régional du W ECOPAS. Thèse Vétérinaire.
- Riggio, J., Jacobson, A., Dollar, L., Bauer, H., Becker, M., Dickman, A., Funston, P., Groom, R., Henschel, P., de Iongh, H., Lichtenfeld, L. & Pimm, S. (2013) The size of savannah Africa: a lion's (*Panthera leo*) view. *Biodiversity Conservation*, 22: 17-35.
- Schaller, G.B. (1972) The Serengeti Lion: a study of predator-prey relations. University of Chicago Press, Chicago, USA.
- Sharp, N.C.C. (1997) Timed running speed of a cheetah (*Acinonyx jubatus*). *Journal of Zoology*, 241: 493-494.

- Soclo, H.H. (2004) Etude de l'impact de l'utilisation des engrais chimiques et des pesticides par les populations riveraines sur les écosystèmes (eau de surface, substrats des réserves de faune) dans les complexes des Aires Protégées de la Pendjari et du W. Rapport CENAGREF, PCGPN.
- Sogbohossou, E.A. (2009) Dénombrement des lions dans la Réserve de Biosphère de la Pendjari. Rapport technique. CENAGREF, Cotonou, BENIN.
- Sogbohossou, E.A. (2011) Lions of West Africa. Ecology of lion populations and human-lion conflicts in Pendjari Biosphere Reserve, North Benin. Thèse de doctorat, Université de Leyde, Pays Bas.
- Thesiger, W. (1970) Wild dog at 5894 m (19,340 ft). *East African Wildlife Journal*, 8: 202.
- Van Dyk, G. & Slotow, R. (2003) The effect of fences and lions on the ecology of African wild dogs reintroduced into Pilansberg National Park, South Africa. *African Zoology* 38: 79-94.
- Woodroffe, R. & Ginsberg, J.R. (1997a) Past and future causes of wild dogs' population decline. In: The African wild dog: Status survey and conservation action plan (eds R. Woodroffe, J.R. Ginsberg & D.W. Macdonald), pp. 58-74. IUCN, Gland.
- Woodroffe, R. & Ginsberg, J.R. (1998) Edge effects and the extinction of populations inside protected areas. *Science*, 280, 2126-2128.
- Woodroffe, R., Davies-Mostert, H., Ginsberg, J.R., Graf, J.A., Leigh, K., McCreery, E.K., Mills, M.G.L., Pole, A., Rasmussen, G.S.A., Robbins, R., Somers, M. & Szykman, M. (2007a) Rates and causes of mortality in endangered African wild dogs (*Lycaon pictus*): lessons for management and monitoring. *Oryx*, 41: 1-9.
- Woodroffe, R., Ginsberg, J.R., & Macdonald, D.W. (1997b) The African wild dog: Status survey and conservation action plan IUCN, Gland.
- Woodroffe, R., Lindsey, P.A., Romañach, S.S., & Ranah, S.M.K. (2007c) African wild dogs (*Lycaon pictus*) can subsist on small prey: implications for conservation. *Journal of Mammalogy*, 88: 181-193.
- Woodroffe, R., McNutt, J.W. & Mills, M.G.L. (2004). African wild dog. In: Foxes, wolves, jackals and dogs: status survey and conservation action plan. 2nd edition (eds C. Sillero-Zubiri & D.W. Macdonald), pp. 174-183. IUCN, Gland, Switzerland.
- ZSL (sous presse) Stratégie régionale pour la conservation du Guépard et du Lycaon en Afrique occidentale, centrale et septentrionale.
- Zongo, I., Dorsey, G., Rouamba, N., Dokomajilar, C., Lankoande, M., Ouedraogo, J.B. & Rosenthal, P.J. (2005) Amodiaquine, sulfadoxine-pyrimethamine, and combination Therapy for uncomplicated falciparum malaria: a randomized Controlled trial from Burkina Faso. *Am J Trop Med Hyg*, 73: 826-832.

Annexe 1. Liste de participants à l'atelier national de planification stratégique ; Parc National de Zakouma, Campement de Tinga, 16-17 Mars 2015



Babakar MATAR

Assistant du Directeur du Parc National de Zakouma (APN) (Tchad)

E-mail : babakarm@african-parks.org

Tel : +235 66 28 18 50



Christine BREITENMOSER

UICN/SSC Cat SG

E-mail : Ch.breitenmoser@kora.ch

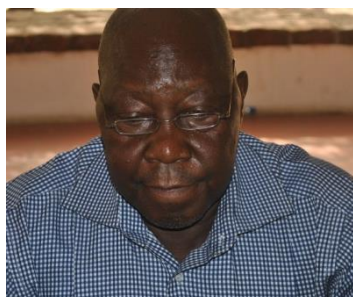


Djabou GUINDJA SAKOU

Directeur Adjoint de Conservation de la Biodiversité, des Parcs Nationaux et de la Chasse (Tchad)

E-mail : dgsakou@gmail.com

Tél : +235 62 04 14 05



Kadiom AMIDOU

Chef de Division des Aires Protégées et de la Conservation de la Biodiversité (Tchad)

E-mail : kadio_amidou@yahoo.fr

kadiomamidou@gmail.com

Tél : +235 66 49 58 41/99 83 65 03



Kyablouabe SIGNABOUBO ZAHIIKY

Assistant Technique UICN- Parc National de Sena Oura (Tchad)

E-mail : kyablouabe.zahiiky@iucn.org

Tel : +235 66 37 12 5/ 99 60 01 69



Mahamat HASSAN HATCHA

Coordonnateur/Réserve de Faune Ouadi Rime Ouadi Achim (Tchad)

E-mail : Mht199@hotmail.com

Tel : +235 66 16 17 37/ 99 26 40 01



Jonas NEKEMA

Chef de service des inventaires et des aménagements
(RCA)

E-mail : nekemajonas@yahoo.fr

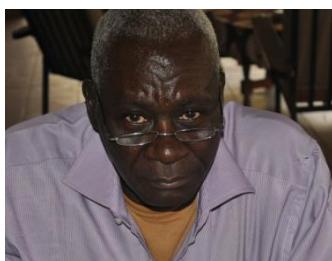


Moussa OUSMANOU

Conservateur Parc National de Bouba Ndjidda (Cameroun)

E-mail : manouson2004@yahoo.fr

Tél : +237 697 003 442 / +237 661 412 482



Patehalet ZOUYANE

Chargé du suivi écologique Parc National de Sena Oura
(Tchad)

E-mail : Patehaletzouyane@yahoo.fr

Tél : + 235 66 37 16 11 / 99 27 33 12



Roseline C. BEUDELS- JAMAR

IRSNB/CMS

E-mail : Roseline.beudels@naturalsciences.be



Saradoum GOY

Université de Sarh (Tchad)

E-mail : goysaradoum@yahoo.fr

Tél : +235 63 28 48 48 / 91 76 81 23



Sarah DURANT

Zoological Society of London, RWCP

E-mail : Sarah.durant@ioz.ac.uk Sdurant@wcs.org



Tim WACHER

Zoological Society of London

E-mail : Tim.wacher@zsl.org



Yacoub ABAKAR SALEH

Délégué Régional du Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement du Salamat (Tchad)

Tél : +235 66 75 62 70 / 99 56 70 07



Samuel ZOUA BOURDANE

Chargé de la Lutte Anti Braconnage (LAB) Parc National de Sena Oura (Tchad)

Tél : +235 63 92 79 25



Lambert WORGUE YEMYE

Coordonnateur Projets/GIRAFE (Tchad)

E-mail : Worgue.yemye.lambert@gmail.com

Tél : +235 66 28 51 74 / 99 28 51 74



Etienne BEMADJIM NGAKOUTOU

Conservateur du Parc National Sena Oura (Tchad)

E-mail : ngakoutou.ety@gmail.com

bemadjimngakoutou@yahoo.fr

Tél : +235 66 27 04 97/95 93 93 84



DARREN PORGIETER

DJR OPERATIONS, Parc National Zakouma (Tchad)

E-mail : darrenp@african-parks.org



Julien KOULARAMBAYE KOUNDJA

Suivi-évaluation Parc National de Manda (Tchad)

E-mail : koudjajulien@yahoo.fr

Tél : (00235) 66 28 93 47 / 99 47 57 06



Tiburce DJIMHOMADJI

Chef de Secteur Faune du Salamat (Tchad)

E-mail : dtiburce@yahoo.com

Tél : +235 66 65 37 04 / 99 68 21 19



Ndoassal BANLONGAR

Conservateur du Parc National de Manda (Tchad)

E-mail : ndoasbanlongar@yahoo.fr

Tél : +235 66 41 70 24 / 98 23 28 86



Satangar DOGRINGAR

Ecogarde, Département Conservation et Monitoring, Parc National de Zakouma (Tchad)

E-mail : Satangar_dogringar@yahoo.fr

gizzakouma@hotmail.com



Audrey IPAVEC

Coordinatrice du Programme de conservation des guépards et des lycaons, Région Afrique Nord, Ouest et Centrale

E-mail : ipavec@yahoo.com

audrey-rwcp@zsl.org

Annexe 2. Cadre logique du Plan d'Action National pour la conservation du guépard et du lycaon en République du Tchad.

Vision : Une République du Tchad, avec des populations de guépards et de lycaons protégées et restaurées, gérant sa biodiversité et ses ressources naturelles de manière durable et concertée pour le bien-être des populations humaines à l'horizon 2030.					
But : Des populations de guépards et de lycaons mieux connues, protégées, viables et valorisées au Tchad.					
Axe stratégique	Objectif	Résultat	Activité	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Principaux Acteurs
Développement des compétences	1. Identifier et établir les ressources, connaissances et outils nécessaires pour la conservation des Guépards et des Lycaon	1.1 D'ici 5 ans, les capacités pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de conservation du guépard et du lycaon sont acquises.	1.1.1 Identifier les besoins en termes de renforcement des capacités spécifiques aux deux espèces d'ici 2 ans.	80% des besoins (ressources humaines, ressources matérielles et outils juridiques) identifiés	MEP, Coordination Nationale Projet G/L (CNPGL), MESRS, Experts etc.
			1.1.2 Identifier les institutions spécialisées de formation, les chercheurs et les autres parties prenantes pouvant renforcer les capacités du personnel et des autres acteurs en charge de la gestion du guépard et du lycaon d'ici 1 an.	Liste des institutions spécialisées de formation, des chercheurs et autres parties prenantes établie.	MEP, CNPGL, MESRS, Experts etc.
			1.1.3 Concevoir des modules de formation spécifiques aux deux espèces à l'intention du personnel en charge de leur gestion d'ici 3 ans.	Au moins deux modules de formation conçus.	MEP, CNPGL, MESRS, Experts etc.
			1.1.4 Mettre en œuvre des modules de formation, d'évaluation et de remise à niveau après la réalisation des Activités 1.1.1, 1.1.2, et 1.1.3.	Au moins 80% des modules conçus dispensés.	MEP, CNPGL
Approfondissement des connaissances	2. Améliorer et approfondir les connaissances sur le Guépard et le Lycaon en se basant sur la collecte coordonnée de données fiables.	2.1 Les données sur le statut et l'écologie du guépard et du lycaon dans les aires de répartition (voir cartes de distribution) sont connus, disponibles, analysées et diffusées à travers	2.1.1 Faire un état de lieux des connaissances sur les populations de guépard et de lycaon d'ici 1 an.	Un rapport d'état de lieux des connaissances sur les populations de guépard et de lycaon réalisé.	MEP, CNPGL, Experts
			2.1.2 Favoriser et privilégier les actions de recherches, de suivi et de conservation à mener dans les zones identifiées de manière continue.	Au moins quatre actions de recherches, de suivi et de conservation menées dans les 5 ans. Au moins une publication scientifique sur le guépard et le lycaon produite dans les 5 ans.	MEP, CNPGL, MESRS

		diverses méthodes d'ici 5 ans.	2.1.3 Créer et actualiser une base de données centralisée au niveau national et accessible aux institutions impliquées dans la conservation du guépard et du lycaon.	Une base de données créée, centralisée, accessible et actualisée.	MEP, CNPGL, Bailleurs
			2.1.4 Diffuser périodiquement des données aux décideurs et bailleurs de manière continue.	Au moins une diffusion par an aux décideurs et bailleurs organisée.	MEP, CNPGL, Bailleurs
			2.1.5 Produire un bulletin d'information semestriel sur le guépard et le lycaon d'ici 6 mois.	Un bulletin semestriel produit.	MEP, CNPGL, Experts
			2.1.6 Élaborer une page web relative à la stratégie de conservation des deux espèces sur le site internet www.cheetahandwilddog.org d'ici 1 an.	Une page web créée et alimentée.	MEP, CNPGL, Experts, Bailleurs
			2.1.7 Réaliser des études d'impact des différentes méthodes de gestion de l'habitat (par ex. points d'eau, feux d'aménagement, salines, etc.) sur les populations de guépards et de lycaons pour optimiser la gestion de l'habitat aux besoins de la conservation de ces deux espèces.	Au moins une étude d'impact des différentes méthodes de gestion de l'habitat réalisée.	MEP, CNPGL, Experts, Bailleurs
	Information, sensibilisation et formation	3.1 D'ici 5 ans, toutes les parties prenantes concernées sont identifiées et conscientes du statut de conservation du guépard et du lycaon, ainsi que de leur importance.	3.1.1 Identifier et transmettre le message central à toutes les parties prenantes concernées sur le statut de conservation du guépard et du Lycaon d'ici 1 an (voir activité 8.1.1).	Liste des parties prenantes établie. 80% des parties prenantes conscientes du statut de conservation.	MEP, CNPGL, Communautés, MISP PTF, ONG
			Atelier National (Voir activité 8.1.1)	Un atelier national organisé.	MEP, CNPGL, Experts, Bailleurs...
		3.2 D'ici 5 ans les parties prenantes identifiées sont informées, sensibilisées et formées sur le statut de conservation du guépard et du lycaon et de leur	3.2.1 Développer les supports d'information appropriés à une campagne de sensibilisation d'ici 6 mois.	Des supports d'information développés et disponibles.	MEP, CNPGL, MESRS Experts, PTF, ONG
			3.2.2 Organiser les campagnes nationales d'information, de sensibilisation et de formation dans toutes les zones où les guépards et les lycaons sont présents d'ici 2 ans	Au moins un atelier par région organisé. 2 émissions radio réalisées et des posters affichés.	MEP, CNPGL, MESRS Experts, PTF, ONG Medias
			3.2.3 Évaluer le changement de perception des différentes parties prenantes sur le statut	Une enquête à T0 de la perception faite.	MEP, CNPGL, MESRS Experts, PTF, ONG

		importance.	de conservation du guépard et du lycaon lors de la première et de la cinquième année.	Une enquête à T+5ans faite. Différences de perception analysées et disponibles.	Communautés
Politiques et législations	4. Promouvoir la mise en œuvre des politiques et des législations favorables aux écosystèmes, adaptées, là où c'est nécessaire, afin d'optimiser le rétablissement des populations de guépards et de lycaons.	4.1 D'ici 5 ans, toutes les politiques et les législations relatives au rétablissement des populations de guépards et de lycaons sont identifiées et mises en œuvre.	4.1.1 Identifier toutes les politiques et les législations relatives au rétablissement des populations de guépards et de lycaons d'ici 1 an.	Toutes les politiques et les législations identifiées.	DFAP, DGE, SG DLCC, CNPGL
			4.1.2 Faire du lobbying et aider, là où c'est possible, à la mise en œuvre des politiques et des législations identifiées de la deuxième année à la quatrième année.	Au moins 80% des autorités des aires de répartition des guépards et des lycaons informées.	MEP, MISP, MEH, CNPGL
			4.1.3 Évaluer les changements survenus suite à la mise en œuvre des politiques et des législations identifiées de la deuxième année à la cinquième année après la réalisation des Activités 4.1.1 & 4.1.2.	L'activité 2.1.1 refaite à T+5. Changements analysés et disponibles.	MEP, MISP, MEH, Consultants externes, Bailleurs, CNPGL
		4.2 D'ici 10 ans, toutes les politiques et les législations appropriées sont adaptées aux besoins du guépard et du lycaon en matière de conservation, et harmonisées à travers la région (par ex. accords transfrontaliers, CMS).	4.2.1 Identifier toutes les politiques et législations qui doivent être adaptées afin de répondre aux besoins du guépard et du lycaon en matière de conservation pendant la deuxième année.	80% des politiques et des législations identifiées.	MEP, MISP, MEH CNPGL
			4.2.2 Faire du lobbying pour adapter les politiques et les législations identifiées auprès des Ministères concernés, de la deuxième année à la quatrième année après la réalisation d'Activité 4.2.1.	80% des politiques et des législations harmonisées.	MEP, MISP, MEH, MD CNPGL
			4.2.3 Suivre les changements effectués dans les politiques et les législations, et évaluer leur mise en œuvre de la septième à la dixième année après la réalisation des Activités 4.2.1 et 4.2.2.	Un rapport de suivi et évaluation de la mise en œuvre est disponible.	MEP, MISP, MEH Consultants externes Bailleurs, CNPGL
Coexistence	5. Établir la coexistence pacifique entre le guépard, le lycaon, les populations humaines et leurs animaux domestiques en réduisant les conflits.	5.1 Le niveau de conflits entre l'homme et les carnivores (guépard et lycaon) est évalué d'ici 2 ans.	5.1.1 Évaluer les pertes occasionnées à l'intérieur et autour de l'aire de répartition actuelle d'ici 18 mois.	Le taux de pertes occasionnées à l'intérieur et autour de l'aire de répartition évalué d'ici 18 mois.	MEP, CNPGL, MESRS Experts, PTF, ONG
			5.1.2 Élaborer une carte (et classer) des zones de conflits réels et potentiels qui nécessitent des mesures de réduction des conflits d'ici 2 ans.	Carte des zones de conflits élaborée.	MEP, CNPGL, MESRS Experts, PTF, ONG
		5.2 Le nombre de conflits entre	5.2.1 Cibler des zones à forte intensité de conflits et mettre en place des campagnes d'information, de sensibilisation et de	Au moins 80% des zones à forte intensité de conflits dans le pays ciblées.	MEP, CNPGL, MESRS Experts, PTF, ONG, Medias

		l'homme et les carnivores autour et dans l'aire de répartition actuelle est diminué de manière significative d'ici 5 ans.	formation locales pour améliorer la protection du bétail et réduire les conflits avec le guépard et le lycaon d'ici 2 ans.	Au moins 80% des personnes informées, sensibilisées et formées sur le conflit.	
			5.2.2 Développer des mesures de réduction des conflits pour améliorer les pratiques d'élevage de manière à diminuer efficacement les pertes de bétail par prédation des guépards et des lycaons de la troisième a la cinquième année.	Des mesures de réduction de conflits développées.	MEP, CNPGL, MESRS Experts, PTF, ONG, Communautés
			5.2.3 Identifier et promouvoir des méthodes pour réduire la transmission de maladies des animaux domestiques au lycaon et guépard.	Des méthodes de réduction de transmission de maladies identifiées.	MEP, CNPGL, MESRS Experts, PTF, ONG, Communautés
		5.3 Les bénéfices tirés par les communautés locales conduiront à une meilleure valorisation du guépard et du lycaon à l'intérieur et autour de l'aire de répartition actuelle d'ici 5 ans.	5.3.1 Développer des activités génératrices de revenus respectant les normes environnementales au profit des communautés riveraines de l'aire de répartition actuelle du guépard et du lycaon de la première à la cinquième année.	Au moins 3 AGR développées au profit des communautés riveraines.	MEP, CNPGL, MESRS Experts, PTF, ONG, Communautés
			5.3.2 Développer des activités d'écotourisme basé sur le guépard et le lycaon comme espèces emblématiques du pays d'ici 5 ans.	Au moins 2 activités d'écotourisme basé sur le guépard et le lycaon développées.	MEP, MDT, CNPGL, MESRS Experts, PTF, ONG, Communautés
		Utilisation	6. Réduire la pression des prélèvements illégaux et des mortalités accidentelles des guépards et des lycaons ainsi que la surexploitation de leurs proies.	6.1 Les prélèvements illégaux et les mortalités accidentelles des guépards et des lycaons sont évalués et diminuent de manière significative à l'intérieur et autour de l'aire de répartition actuelle, d'ici 5 ans.	6.1.1 Évaluer, à travers des interviews des parties prenantes (communautés locales, guérisseurs, commerçants, personnel des aires protégées, services de douanes etc.) et à d'autres méthodes, le nombre de cas et l'importance des différents types d'utilisation du guépard et du lycaon par les populations locales, la capture d'animaux vivants et les mortalités accidentelles dans l'aire de répartition actuelle, d'ici 3 ans.
	6.1.2 Mettre en place des vastes campagnes publiques de sensibilisation, d'information et			Au moins 5 campagnes réalisées.	MEP, CNPGL Communautés

			de communication.	2 spots publicitaires produits et diffusés. Au moins 5 séances d'Information Communication Éducation (ICE) réalisées.	
			6.1.3 Faire du lobbying auprès des autorités concernées pour lutter contre les prélèvements illégaux et les mortalités accidentelles dans les aires où ces menaces existent, de la deuxième à la cinquième année.	Au moins 20 personnes contactées parmi les autorités dans chaque zone de présence potentielle.	MEP, CNPGL, MISP, Assemblée Nationale
			6.1.4 Renforcer les activités de lutte anti-braconnage dans les diverses aires de répartition pour éviter les prélèvements illégaux et les mortalités accidentelles de guépards et de lycaons; il s'agit d'une activité à long terme.	Au moins 2 brigades villageoises de surveillance (BVS) mises en place par canton. Au moins 20 membres des BVS formés. Un réseau de partage d'information entre BVS et les services techniques de l'État opérationnel.	MEP, CNPGL, Communautés, Bailleurs, MISP
		6.2 Les proies naturelles du guépard et du lycaon sont gérées de manière efficace dans leurs aires de répartition, d'ici 5 ans.	6.2.1 Améliorer la gestion des aires de répartition de manière à favoriser de meilleures activités de lutte anti-braconnage afin de réduire significativement les prélèvements illégaux de proies d'ici 5 ans.	Chaque garde, travaillant pour une aire protégée de l'aire de potentielle des 2 espèces, bénéficie au moins de deux formations spécialisées sur la lutte anti-braconnage.	MEP, CNPGL, Communautés, Bailleurs, MISP
			6.2.2 Accroître la capacité des gestionnaires des aires protégées à lutter contre le braconnage des proies en favorisant une synergie d'intervention entre les projets et les bailleurs de fonds qui soutiennent les aires protégées abritant des populations résidentes de guépards et de lycaons d'ici 5 ans.	Un cadre de concertation pour une synergie d'action entre les gestionnaires et les bailleurs disponibles.	MEP, CNPGL, Experts, Bailleurs
			6.2.3 Aider l'État Tchadien à ajuster les quotas de chasse des proies de Guépards et de Lycaons dans les zones cynégétiques de manière continue.	Un inventaire des ressources disponibles réalisé chaque année. Un quota attribué pour les espèces proies, en fonction de la conservation des prédateurs.	MEP, CNPGL, Bailleurs

Gestion de l'habitat		6.3 Des plans de restauration des proies naturelles dans les aires de répartition probable et réhabilitables sont développés et mis en œuvre d'ici 5 ans.	6.3.1 Identifier les aires clés pour le guépard et le lycaon afin de mettre en œuvre des activités devant conduire à la restauration de l'habitat et des populations de proies et de prédateurs de la deuxième à la cinquième année.	Les aires clés de répartition actuelle des 2 prédateurs identifiées.	MEP, CNPGL, Experts, Communautés, Bailleurs, MISP
			6.3.2 Rechercher un soutien financier et préparer des plans en vue de favoriser la réhabilitation des populations de proies des guépards et de lycaons dans certaines aires de répartition potentielles, y compris leur réintroduction dans des aires réhabilitables de la troisième à la cinquième année.	Liste des bailleurs potentiels disponible. Un plan d'action conjoint élaboré.	MEP, CNPGL, Experts, Bailleurs
	7. Maintenir, améliorer et rétablir la viabilité des populations de guépards et de lycaons par la gestion de l'habitat et d'autres mesures appropriées.	7.1 Les populations résidentes actuelles de guépards et de lycaons et leurs habitats sont rétablies d'ici 10 ans.	7.1.1 Élaborer et adopter des plans de conservation et de gestion des aires protégées abritant les populations de guépards et de lycaons d'ici 2 ans.	Un plan de gestion des aires abritant la population des guépards et des lycaons disponible pour chaque zone de présence.	MEP, CNPGL
			7.1.2 Mettre en œuvre les plans de conservation et de gestion d'ici 10 ans.	Au moins 60% des activités prévues effectuées. .	MEP, CNPGL
			7.1.3 Évaluer et réviser les plans de conservation et de gestion, d'ici 5 ans.	Rapport d'évaluation de chaque plan révisé disponible.	MEP, Consultants externes, Bailleurs, CNPGL
			7.1.4 Impliquer les populations locales dans la gestion des aires de répartition actuelle de guépards et de lycaons d'ici 10 ans.	Un plan de cogestion avec les populations locales des aires de présence des 2 prédateurs disponible.	MEP, MISP, MEH CNPGL, Communautés
		7.2 Les populations de guépards et de lycaons dans les aires de résidence actuelle sont viables et ont augmenté d'au moins 50%, d'ici 10 ans.	7.2.1 Harmoniser les politiques et législations intersectorielles de développement et d'occupation de l'espace pour une protection efficace du guépard et du lycaon.	Un texte spécifique à la protection et la conservation des guépards et lycaons élaboré et disponible.	MEP, MISP, MEH, SGG, CNPGL
			7.2.2 Suivre et évaluer la croissance des populations de guépards, de lycaons et de leurs proies d'une manière continue.	Rapport annuel sur les résultats du suivi et les évaluations des populations de guépards, lycaons et proies disponible.	MEP, MISP, MEH, Consultants externes, Bailleurs, CNPGL
			7.2.3 Réduire les conflits entre l'homme et les carnivores par le développement des activités génératrices de revenus et	Conflits entre l'homme et les carnivores réduits de 80% à travers les activités	MEP, MISP, MEH, Consultants, CNPGL

			respectueuses de l'environnement dans les aires avoisinantes à partir de la deuxième année.	génératrices de revenu respectueuse de l'environnement à partir de la deuxième année.	
			7.2.4 Évaluer les possibilités de réintroduire le guépard et le lycaon dans des habitats viables (par exemple analyse génétique, habitat, etc.) à partir de la troisième année.	Un rapport d'étude disponible.	MEP, MISP, MEH, Consultants externes, Bailleurs, CNPGL
		7.3 Les zones favorables à la survie des populations de guépards et de lycaons dans les aires de répartition possibles et réhabilitables, ainsi que les corridors sont gérés et rétablis d'ici 7 ans.	7.3.1 Confirmer les zones de présence potentielles et les zones réhabilitables des populations de guépards et de lycaons et identifier les corridors de déplacement actuels des deux espèces d'ici 2 ans.	Aux moins 80% des zones de présences potentielles et réhabilitable des populations de guépards et de lycaons, ainsi que les corridors de déplacement actuels identifiées / confirmées.	MEP, CNPGL
			7.3.2 Élaborer et adopter des plans de conservation et de gestion pour les zones avec possibilité de réhabilitation des corridors de déplacement actuels à partir de la troisième année, après la réalisation de l'Activité 7.3.1.	Au moins un plan de conservation et de gestion pour chaque zone potentielle de réhabilitation des corridors de déplacements actuels élaboré et disponible	MEP, Consultants externes, Communautés, CNPGL
			7.3.3 Mettre en œuvre les plans de gestion à partir de la cinquième année après la réalisation de l'Activité 7.3.2.	Au moins 80% des plans de gestion décrits en 7.3.2 mis œuvre.	MEP, CNPGL
			7.3.4 Évaluer et réviser les plans d'aménagement et de gestion, à partir de la septième année, après la réalisation d'Activité 7.3.3.	Un rapport d'évaluation et de révision des plans d'aménagement et de gestion d'ici 2 ans après la réalisation d'activité 7.3.3 disponible.	MEP, MISP, MEH, Consultants externes, Bailleurs, CNPGL
			7.3.5 Impliquer les populations locales dans la gestion des corridors de déplacement des guépards et des lycaons, à partir de la cinquième année.	Un rapport de cogestion des corridors de déplacement des guépards et des lycaons disponible.	MEP, MISP, MEH, CNPGL, Communautés
Mise en place de cette stratégie	8. Mettre en place les compétences et les moyens adéquats pour la mise en œuvre de la stratégie de conservation du guépard et du lycaon au Tchad.	8.1 La stratégie de conservation du guépard et du lycaon conforme à la politique nationale de gestion des ressources naturelles, est	8.1.1 Organiser un atelier national avec les structures de tutelles et les autres parties prenantes d'ici 1 an.	Un atelier de validation de la stratégie par les parties prenantes organisé.	MEP, CNPGL, experts, Bailleurs
			8.1.2 Élaborer et adopter un Mémoire d'Accord de mise en œuvre de la stratégie d'ici 2 ans.	Un Mémoire élaboré et adopté.	MEP, CNPGL

		adoptée d'ici 2 ans			
		8.2 Un mécanisme national de financement durable pour la stratégie est créé et opérationnel d'ici 5 ans.	8.2.1 Élaborer le budget et réaliser une étude de faisabilité de recherche de fonds suffisants pour la mise en place de la stratégie nationale dans un délai de 6 mois.	Un budget de mise en œuvre élaboré et adopté. Une étude de faisabilité réalisée.	MEP, CNPGL, Experts
			8.2.2 Élaborer un plan de financement pour la mise en œuvre de la stratégie nationale d'ici 1 an.	Un Plan de financement élaboré.	MEP, CNPGL, Experts etc.
			8.2.3 Renforcer les capacités en vue de lever des fonds pour le financement de la stratégie nationale d'ici 1 an.	Au moins 10 cadres nationaux spécialisés formés à la recherche de fonds.	MEP, CNPGL, Experts etc.
			8.2.4 Identifier et faire un lobbying auprès des bailleurs de fonds potentiels de manière continue.	Lobbying effectué dans les outils de communication.	MEP, CNPGL
		8.3 Un organe de coordination et de suivi évaluation de la mise en œuvre de la stratégie est opérationnel d'ici 1 an.	8.3.1 Recruter un coordinateur national et mettre en place un réseau d'experts nationaux d'ici 1 an.	Un coordonnateur recruté et un réseau opérationnel d'experts nationaux constitué.	MEP, Bailleurs
			8.3.2 Organiser des réunions périodiques (annuelles) de suivi et d'évaluation de la stratégie de manière continue.	Des réunions périodiques organisées.	MEP, CNPGL